41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870
Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1892



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

Pages.

Trente-neuvième assemblée générale de la Société, tenue à Paris le 28 avril 1892 225

Allocution du président, M. Charles Read 225

Rapport de M. le baron F. de Schickler, sur l'exercice 1891-1892 234

ÉTUDES HISTORIQUES.

Jules Fredericks. — **Un luthérien français devenu libertin spirituel, Christophe Hérault et les Loïstes d'Anvers** (1490-1544) 253

DOCUMENTS.

N. Weiss. — **Le lendemain de la Révocation à Graissessac : prédicants, déportés et martyrs**, 1685-1732 269

MÉLANGES.

Jean Jalla. — **Le pasteur Martin Tachard à Riclaret** (Vallées vaudoises du Piémont, 1560) 272

CORRESPONDANCE.

H. Wagner. — **Familles Godde, Mariette-Gervaise, Le Bas, etc** 274

O. Cuvier et Falguière. — **Encore les cloches protestantes** ... 275

Ch. Garrisson. — **Les Daliès-Garrisson** 277

S. Ribard. — **Les pasteurs Gachon** 277

A. Cartier. — **Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève**, de 1541-1550 278

N. W. — **Les frais d'une arrestation en Béarn** 278

SÉANCES DU COMITÉ, 12 avril 1892 279

NÉCROLOGIE. — **M. Philippe Roget** 280

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Tenue à Paris le 28 avril 1892.

Un bel auditoire avait répondu le jeudi soir 28 avril, à l'appel du Comité, et rempli le chœur et une grande partie de la nef de l'Oratoire. On y remarquait plusieurs notabilités protestantes de la capitale, et, entre autres, MM. les pasteurs Appia, S. Berger, Charruaud, E. Coquerel, Cordey, A. Gout, Labeille, Th. Monod, H. Paumier, N. Recolin, Sarrus, A. Weber. Un peu après huit heures un quart, MM. Bonet-Maury, O. Douen, Gaufrès, Kuhn, Ch. Read, F. de Schickler, Ch. Waddington et M. Weiss, prennent place sur l'estrade dressée devant la chaire ; M. F. Buisson assiste à la séance, dans l'auditoire. Elle est ouverte par une prière de M. le pasteur Th. Monod, à la suite de laquelle M. F. de Schickler exprime à l'assemblée les regrets du Comité de l'absence de M. Guillaume Guizot qui vient de télégraphier de Bagnols l'impossibilité où il se trouve de remplir sa promesse..... « Nous avions saisi avec d'autant plus d'empressement la proposition de M. Guizot de nous parler de son aïeul le pasteur du Désert, que beaucoup des documents de son étude avaient été réunis par son regretté neveu M. Pierre de Witt, que la mort nous a ravi si prématurément dans cette année même où nous comptions lui offrir une place au sein de notre Comité... »

L'assemblée chante ensuite, sous la direction du chœur de l'Oratoire, les deux premières strophes du Choral de Luther: « *C'est un rempart que notre Dieu* », etc. Puis, M. Ch. Read, fondateur de la Société, prononce à haute et intelligible voix, l'allocution suivante :

Messieurs,

Par un privilège, qui doit paraître heureux — qui l'est sans doute, mais ne va jamais sans bien des tristesses ! — celui

qui présida, il y a quarante années révolues, à la formation de cette Société (s'étant, je puis le dire, survécu à lui-même !) se trouve appelé à présider aujourd'hui notre réunion annuelle.

Que d'impressions, de souvenirs personnels, assiègent ici ma pensée !... Comment ne feraient-ils pas le sujet des quelques paroles que j'ai à vous adresser en ce moment ?... Hier est déjà loin de nous (le présent est si vite passé !) ; les faits de notre vie, ceux où nous avons été témoins ou acteurs, deviennent si tôt, en arrière de nous, un bagage historique !

Dès le cours de mes études dans un de nos lycées parisiens, où l'histoire de la Réforme ne brillait guère que par son absence, cette histoire avait déjà attiré tout particulièrement ma curiosité, mon attention d'écolier. Son effacement, si réel alors, m'était pénible ; je sentais déjà comme un besoin d'y pourvoir. Mes premières lectures, dans cet ordre d'idées, mes premières acquisitions d'adolescent (je les vois encore sur mes rayons) furent : le bel « Essai » de Charles Villers « sur la Réformation de Luther », couronné par l'Institut en l'an X et réédité en 1820 ; — les cinq volumes de ce « Musée des Protestants célèbres », publiés de 1821 à 1824, où notre coreligionnaire M. François Guizot a magistralement esquissé la figure de Calvin ; — puis l'étonnant, le merveilleux travail inspiré par les écrits de Luther à notre grand historien Michelet (qui voulut s'en faire, comme il le dit, le *confesseur* et l'*autobiographe*), travail merveilleux, surtout si l'on songe à sa date, 1835, et aux préjugés vaincus ! — Enfin, j'y ajoutai en 1841-1842, les deux laborieux ouvrages de Charles Coquerel et de Napoléon Peyrat, qui parurent presque simultanément, relatifs tous deux à la période du Désert et se complétant l'un l'autre avec des mérites divers. En 1846, j'étais heureux d'y joindre l'excellente « Petite Chronique Protestante » du pasteur A. Crottet, et, en 1850, la précieuse Histoire du professeur de Félice. Les livres anciens, les vieux bouquins mis à part, voilà ce que nous offrait la première moitié de notre siècle.

Tout en prenant mon grade de bachelier, tout en faisant mon droit, puis mon stage d'avocat, je m'étais nourri de ces

quelques ouvrages, en souhaitant, en espérant des jours meilleurs. Car, vous le dirai-je? j'avais rêvé déjà, j'entrevoyais dès lors, une association, une émulation de travailleurs, se concertant pour mettre la main à une œuvre commune, pour remonter aux sources, pour en faire jaillir de nouvelles, et amener à découvert les trésors cachés de nos annales.

Devenu magistrat en 1843, — magistrat en Dauphiné, à Montélimar, — je me plus à y reconnaître les vestiges du XVI[e] siècle, où cette ville avait reçu le surnom de « Petite Genève », à y rechercher les traces de son célèbre ministre Daniel Chamier, — celui-là même dont, par une suite de rencontres singulières, j'étais comme prédestiné à m'occuper, avec prédilection, douze et quinze ans, même encore trente ans plus tard.

La violente secousse politique de 1848 (qui fit alors tout à la fois *tant* et *si peu!*) brisa soudain ma carrière et me fit entrer dans l'administration active. J'étais ainsi amené peu après, en 1849, à accepter la succession de M. Frédéric Cuvier, au département ministériel des Cultes non-catholiques. Dans le régime des deux Églises protestantes reconnues par l'État, tout, depuis l'organisation première de l'an X, nécessairement si imparfaite alors et si boiteuse, tout était demeuré, à peu de chose près, dans le *statu quo*. Après la chute de Napoléon I[er], on avait été, pendant dix ou douze ans, sous la mainmise d'une administration, d'une bureaucratie ultra-catholique. En 1827 seulement, M. le conseiller d'État baron Cuvier fut chargé de gérer les affaires protestantes et put faire donner une discrète satisfaction à quelques-uns de leurs besoins les plus urgents. Sous la monarchie de Juillet, on usa surtout de palliatifs, car on pratiquait alors, presque forcément, le grand art, souvent fâcheux, d'*atermoyer*. Aux atermoiements, là comme ailleurs, le coup de tonnerre du 24 Février avait mis fin, et j'arrivais au milieu d'une situation compliquée, soit par les longs retards, soit par les revirements révolutionnaires. Il s'agissait donc de remédier à des maux invétérés, d'effectuer à bref délai de salutaires réformes, de sérieuses améliorations.

Pour cela, il fallait que le nouveau Chef du Service des

Cultes non-catholiques montrât de l'initiative et qu'il rencontrât du bon vouloir chez l'autorité supérieure. La volonté, grâce à Dieu, ne me fit pas défaut; je mis à profit des circonstances exceptionnelles, autant que la grande instabilité gouvernementale me le permit. Je m'attachai à appliquer les leçons de l'expérience, et à faire prévaloir la justice.

Je dus premièrement songer à remettre sur pied l'administration ecclésiastique à Strasbourg, où des abus invétérés avaient lassé la patience des fidèles, et fait crouler l'autorité du Directoire de la Confession d'Augsbourg, au lendemain même de la chute de la Monarchie. Le ministre, éclairé par un rapport détaillé que je lui adressai sur le véritable état des choses, m'autorisa à entamer des négociations qui aboutirent au rétablissement du Consistoire supérieur et à l'acceptation de la présidence du Directoire par un conseiller à la cour de Colmar, M. Théodore Braun. On sait que ce digne magistrat a exercé sa haute fonction, au contentement de tous, jusqu'aux lamentables événements de 1871 : il ne lui convint pas alors, comme à certains autres, de baisser pavillon; il se retira honorablement à Mulhouse, où il est mort il y a cinq ans.

Je m'occupai tout aussitôt du cas des Eglises Réformées. Sans faire une révolution hiérarchique (que leur absence d'autorité supérieure et leurs divisions ne comportaient pas), elles avaient pourtant mis à profit le désarroi général et convoqué à Paris un Synode National indépendant. On y avait délibéré et formulé de nouveaux articles organiques, destinés à remplacer ceux de l'an X. Mais ces délibérations n'avaient pas abouti sans vives discussions, sans graves dissidences. Quel compte pouvait en être tenu par le gouvernement? Quelle suite pouvait y être donnée? Question embarrassante, que rendaient plus épineuse encore les parties postulantes, avec leurs méfiances et leurs avis divergents, comme toujours. J'eus, à ce sujet, maintes entrevues avec les notabilités des Églises de Paris et des départements, pasteurs et laïques. Sans rappeler ici un mot fameux du grand Henri de Rohan, qu'il me soit permis de dire que je fus aussi à même de le vérifier, et que c'est toujours chose difficile entre les difficiles, de servir nos chers coreligion-

naires selon leurs véritables intérêts. Les hommes les plus dévoués à leur cause, les Court, les Rabaut, les Gébelin, en ont su quelque chose, et je l'appris à mon tour, à mes dépens, mais sans me laisser décourager. J'obtins du ministre qu'une circulaire fût adressée aux Consistoires pour consulter les Églises. Le résultat fut nul, par suite, encore, des malentendus, des divisions. Force était d'en rester là pour l'instant, et de voir venir.....

Ce qu'on vit venir, ce fut un Coup d'État, une Dictature, et ce qui s'ensuivit. Il nous est loisible de dire aujourd'hui ce qu'on dut taire si longtemps. De bons avis m'avaient fait connaître la gravité de la situation. Je me trouvai mis en demeure vis-à-vis de ma conscience : il s'agissait de tirer parti d'une occasion unique, ou de la laisser se perdre, au grand péril de nos Églises Réformées. Pouvais-je hésiter? Je m'employai et réussis à leur faire donner, par le Décret-Loi du 25 mars 1852, la base fondamentale des Conseils presbytéraux, qui leur avait manqué depuis l'an X; la répartition du territoire en circonscriptions consistoriales; enfin, un interprète officiel accrédité, un organe défensif auprès du Pouvoir, — organe devenu absolument nécessaire en face des éventualités hasardeuses du présent et de l'avenir. Grosse affaire que tout cela ! Il fallut encore (et cela non plus n'allait pas de soi) faire mettre à la tête du Conseil Central un homme exceptionnellement qualifié pour un tel poste. Ceux qui, comme moi, ont pu voir les choses de près, ont su quels éminents services furent alors rendus aux Églises par notre admirable coreligionnaire, l'amiral Baudin, président du Conseil central. Plus que personne, je l'ai vu et connu à l'œuvre, et sa mémoire est restée pour moi en vénération. Je saisis cette occasion de lui rendre encore une fois hommage, en relatant ici ces quelques traits d'un épisode notable de ma vie administrative, qui se trouve être une des pages de notre histoire contemporaine.

Par une coïncidence frappante, c'est alors, et dans ces mêmes conjonctures, que je fus assez heureux pour réaliser le rêve dont je parlais tout à l'heure, rêve choyé depuis longtemps, celui d'une association confraternelle pour la

recherche, l'étude en commun, la publication des documents de nos annales, si peu ou si mal connues encore. Que vous dirai-je ici que vous ne deviez savoir? C'est en avril 1852 que je parvins à grouper quelques amis autorisés et à constituer avec eux un Comité fondateur où les diverses nuances du protestantisme français se trouvèrent représentées. Hélas! sur douze que nous étions, huit aujourd'hui ne sont plus. C'est un devoir pour moi et un honneur de vous les nommer. C'étaient : MM. Bartholmèss, Ath. Coquerel fils, Eug. Haag, H. Lutteroth, Adolphe Monod, M. Rollin, Ed. Verny, Ch. Weiss. Rappelons aussi le grand nom de M. François Guizot, qui avait bien voulu nous accorder son concours comme Président honoraire. Nos statuts, le cadre de nos travaux étant délibérés, j'adressai le 20 mai — (il y aura quarante ans dans trois semaines) — une circulaire notifiant à tous les intéressés la nouvelle de notre entreprise. Elle reçut de toutes parts l'accueil le plus chaleureux : les comptes rendus de nos premiers Bulletins en font foi. On se montrait heureux, reconnaissant, de la pensée pieuse à laquelle nous avions enfin donné corps et âme. Des descendants de nos aïeux, réfugiés à l'étranger, disséminés dans le monde entier par les persécutions; des Églises d'origine française et fières de cette origine, comme l'Église wallonne d'Amsterdam, nous envoyèrent tout aussitôt leurs remercîments, avec leurs fraternelles adhésions. Ce fut un grand mouvement, un noble élan, parmi toutes les branches du Protestantisme français.

Alors se produisit un certain incident, assez piquant, et qui aurait pu être très fâcheux. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une petite anecdote, mais ayant un côté instructif et plaisant. Il avait fallu, pour se mettre en règle administrativement, déclarer la création de notre Société et demander au préfet de police l'autorisation d'en réunir les membres, le cas échéant, au nombre de plus de vingt personnes. Simple formalité, semblait-il, et, notre cas étant celui d'autres sociétés analogues, la réponse ne paraissait pas douteuse. Il n'en fut pas ainsi. Un beau matin, le croirait-on? je recevais, du commissaire de police de mon domicile, notification d'une longue

pancarte, d'un arrêté préfectoral hérissé de verbeux considérants, avec conclusion négative! On venait alors de créer un Ministère de la Police, et il avait été assez perspicace pour découvrir dans le cadre de nos travaux historiques quelque chose... de politique! Que faire? Je me décidai, tout seul, à quelque chose de bien simple : je mis le papier dans ma poche, ou plutôt l'enterrai dans le carton de nos archives naissantes, et oncques n'en fis mention ni n'en tins compte. D'autre part, jamais plus n'en fut question, et notre Société ne s'en est pas plus mal trouvée. Elle commença son Bulletin, tint sa première assemblée annuelle, et celle-ci a été suivie de beaucoup d'autres... On voit qu'il est bon de n'être pas trop timoré, de savoir oser quelquefois, en comptant sur la force de la raison.

Quels fruits l'œuvre a portés, dès son début et durant la première période des quatorze années où je dus, dans son intérêt, en assumer le fardeau; quelles abondantes récoltes, quels remarquables développements ont signalé les vingt-six années de la seconde période qui s'achève aujourd'hui, sous l'heureuse direction d'un comité renouvelé et la présidence féconde de mon si excellent successeur et ami, M. le baron F. de Schickler, — je voudrais bien vous en entretenir! Ce me serait une douce satisfaction; mais comment cela me serait-il possible, même succinctement, même à vol d'oiseau? Je ne puis que vous faire partager une double impression que j'ai ressentie, en me reportant, ces jours-ci, au premier de nos Bulletins de 1852. Mes yeux tombèrent sur cet incomparable document des épreuves de nos pères, sur les Fragments d'un Registre d'écrou des Galères de Marseille, qui, miraculeusement sauvés par l'amiral Baudin, me furent tout d'abord communiqués par lui et vinrent inaugurer de façon si providentielle nos publications de ce genre! Je relus avec émotion la lettre qu'il m'écrivait, à ce sujet, le 7 juillet 1852, — et quelques pages plus loin, l'autre lettre, du 24 du même mois, par laquelle il m'annonçait que son fils aîné, à qui ledit Registre avait été donné par lui, s'en dessaisissait en notre faveur et l'autorisait à en faire don à notre Société. Or, ce don qui nous avait causé une si grande joie,

qui avait motivé doublement notre gratitude envers le père et le fils, me rendait plus douloureux encore le sentiment de la perte dont nous venons d'être frappés, à la veille de ce quarantième anniversaire, en la personne de mon vieil ami et camarade, le ministre plénipotentiaire Charles Baudin, qui, le 27 février dernier, a suivi dans la tombe son glorieux père, laissant à tous ceux qui l'ont connu et aimé les plus vifs regrets. — Et la vue de ce même Bulletin m'offrait un autre triste rapprochement de même nature. Car j'y rencontrais aussi l'adhésion empressée et la première contribution d'un de nos chers coopérateurs de la première heure, M. Jules Bonnet, qui devait prendre de plus en plus part à la tâche, et dont une dernière étude (qu'il ne savait pas devoir être la dernière !) figure en tête du Bulletin du présent mois.

Il me tarde, comme à vous, messieurs, d'entendre les collègues à qui je vais donner la parole. Je me borne, en terminant, à féliciter notre Société des éclatants succès qu'elle a remportés, soit en nom collectif, soit dans la personne de ses membres. Un de ses plus beaux titres, c'est l'appui effectif qu'elle prêta à notre Livre d'Or, à la *France Protestante*, des frères Haag, et qu'elle continue à la nouvelle édition de MM. Bordier et Bernus. L'utilité publique, qui lui a été reconnue en 1870, elle la manifeste toujours, hautement, par les services incessants qu'elle rend aux travailleurs qui profitent de sa belle bibliothèque, ouverte à tous et s'enrichissant chaque jour. L'exemple qu'elle a donné a suscité à l'étranger des Sociétés huguenotes analogues, concourant au même but, amplifiant partout les enquêtes qu'elles a inaugurées. Les deux récompenses d'honneur qui lui furent décernées, en 1878 et en 1889, avaient, certes, été dignement méritées. Nous ne saurions oublier qu'à cette date, notre laborieux et savant bibliothécaire, M. N. Weiss, par son très important ouvrage sur *la Chambre ardente* (1547-1550), venait de combler une grande lacune de nos annales et de révéler, d'une manière surprenante, à la gloire de nos martyrs, le sanglant enfantement de la liberté de conscience. — Enfin, au moment même où je parle, deux nouveaux, deux très éloquents témoignages, viennent encore d'être mis au jour,

comme pour marquer ce quarantenaire de la Société. Je serais impardonnable de ne point remercier ici ceux à qui nous les devons. Quel inestimable trésor de documents inédits notre président, M. de Schickler, a su recueillir et concentrer dans les trois superbes volumes de ses *Églises du Refuge en Angleterre* (de 1547 à 1685)! Quelle persévérance et quels soins exigeait un pareil travail, puisé à tant de sources diverses! Un tel résultat oblige, et nous comptons bien qu'il aura le courage de poursuivre, de compléter ce considérable labeur. — Et quel autre précieux contingent notre ami M. le pasteur Charles Dardier vient d'ajouter à nos répertoires biographiques, en achevant, par deux nouveaux volumes, *la Correspondance de Paul Rabaut!* C'est avoir grandement mérité que d'avoir ainsi mis en pleine lumière le mémorable dévoûment de « Monsieur Paul » et de son glorieux fils, Rabaut Saint-Étienne.

Retenons, messieurs, la grande idée que celui-ci se faisait de la destinée de ses coreligionnaires de France : « Devenir les *instituteurs* de la nation; former des citoyens et des hommes..... Ce n'est plus par les dogmes (ajoutait-il, dans sa lettre de février 1788) qu'il faut chercher à ramener à notre religion; c'est par notre morale que nous devons ramener à nos dogmes. En un mot, il faut servir de modèle à la nation et la régénérer. »

A la suite de cette allocution écoutée avec un très vif intérêt, le chœur fait entendre les harmonieuses modulations de J. P. Sweelinck (XVIe siècle) sur ces paroles du psaume XC :

« Tu as esté, Seigneur, nostre retraicte et seur secours de lignée en lignée : Mesme devant nulle montagne née, et que le monde et la terre fust faicte, Tu estois Dieu desjà comme tu es, et comme aussi tu seras à jamais ».

M. Ch. Read se lève pour proclamer le résultat des élections.

Sont nommés membres du Comité de la Société d'Histoire du Protestantisme français :

MM. Armand Lods, docteur en droit;
Frank Puaux, directeur de la *Revue Chrétienne;*
Albert Tréville, professeur au Collège de France;
Tanon, conseiller à la Cour de Cassation.

Sont nommés, à l'occasion du quarantenaire de la Société, membres honoraires du Comité :

MM. les Pasteurs E. Arnaud, à Crest;
D. Benoit, à Montauban;
O. Cuvier, à Metz;
Ch. Dardier, à Nîmes;
A. Lièvre, bibliothécaire, à Poitiers;
C. Rabaud, à Castres;

MM. le Président *de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève;*
le Président *de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes;*
le Président *de la Société huguenote de Londres;*
le Président *de la Société huguenote de New-York;*
le Président *de la Société huguenote de la Caroline du Sud;*
le Président *de la Société huguenote d'Allemagne;*
le Président *de la Société d'Histoire vaudoise;*

MM. H. Baird, à New-York;
A. Bernus, à Lausanne;
Th. Dufour, à Genève;
A.-J. Enschédé, à Harlem;
A.-L. Herminjard, à Lausanne;
N. Du Rieu, à Leyde.

La parole est à M. le président de la Société, qui, au milieu de l'attention à laquelle il est accoutumé, lit le rapport de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1891-1892

Messieurs,

Nul mieux que M. Read ne pouvait vous raconter le passé de notre Société. Elle est son enfant et il a le rare bonheur de la voir parvenue à une adolescence qui lui promet une féconde virilité. Cette assemblée se joint au Comité et à son rapporteur pour le remercier d'avoir jeté les bases de l'édifice, d'en avoir si solidement posé les assises premières, et,

quand la fatigue est venue, fatigue qui accompagne d'ordinaire un certain découragement, de n'avoir jamais discontinué d'y apporter des pierres nouvelles, fruits de ses recherches ou conseils dont nous avons senti tout le prix. C'est encore de la Société qu'il s'occupe pendant les longues heures employées à en dépouiller et à en ranger les archives, à elle qu'il promet d'autres travaux en voie de préparation. Aussi, dans le solennel quarantenaire qui nous réunit, le Comité demande-t-il à M. Ch. Read d'accepter le titre de Président honoraire agréé et porté autrefois par M. François Guizot.

Groupés autour du fondateur de la Société, jetant un regard en arrière sur la longue suite de ses publications, sur les services rendus, sur les trésors déjà accumulés dans la bibliothèque, nous devions être, ce soir, tout à la reconnaissance et à la joie. Comment ne serions-nous pas pénétrés de ce double sentiment, la satisfaction du succès qui a presque dépassé les espérances, et surtout la gratitude envers Celui qui a protégé notre œuvre, qui mit au cœur des uns de la créer, des autres d'y consacrer leurs efforts, celui seul auquel l'honneur est dû, car c'est de lui que vient le vouloir et le faire : l'un plante, un autre arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.

Cet anniversaire s'annonçait donc comme particulièrement radieux. Hélas ! il ne saurait plus en être ainsi pour votre Comité. M. Jules Bonnet manque au rendez-vous dont il se faisait une fête. « Je m'estimerais bien malheureux de ne pouvoir être présent », m'écrivait-il le 15 mars. Le 21, saisi soudain par le fléau qui devait l'enlever deux jours après, comprenant la gravité de son mal, « Je ne pourrai donc pas assister à notre assemblée », répétait-il avec tristesse. C'est qu'il aimait votre Société, celui dont le nom figure au bas de la première publication documentaire inédite du *Bulletin* — la lettre de Théodore de Bèze à Henri IV pour le détourner de l'abjuration —, lui qui avait accepté la tâche difficile de succéder à M. Read à la tête de notre Revue et qui, pendant vingt ans, s'y est donné tout entier.

Au lendemain d'un si grand deuil, vous n'attendez pas du rapporteur une étude approfondie sur la carrière et les tra-

vaux de M. Bonnet, telle qu'il nous en a laissé un modèle dans sa notice sur Merle d'Aubigné. Nous ne saurions ici que relever en traits rapides une longue existence vouée à la résurrection du passé.

Né à Nîmes le 30 juin 1820, remportant à Henri IV le prix d'honneur de rhétorique et, à sa sortie de l'École normale, nommé professeur d'histoire au collège de Mâcon, il ne tardait pas à y rencontrer l'épreuve qui devait influer sur toute sa vie. Exposant le règne de Louis XIV, il en était arrivé à la guerre contre les Vaudois du Piémont : sa fibre cévenole ne put se contenir à la vue des souffrances infligées et endurées au nom de la foi. Mais les échos de son indignation généreuse comme de ses ardentes sympathies franchirent les murs de la salle du cours, et le professeur fut mis en demeure de modifier son enseignement trop peu catholique ou de ne plus remonter dans sa chaire. Il n'hésita pas, et renonça aussitôt à une carrière où l'on exigeait de lui le sacrifice de ses convictions.

Ces intolérances, hâtons-nous de l'ajouter, furent loin d'être approuvées de tous. La science historique se transformait; elle répudiait les théories préconçues pour s'appuyer sur les bases positives, celles des documents originaux. Un des initiateurs, un des maîtres de la nouvelle école, qui avait compris quelle part revient à la Réforme dans les conquêtes de l'ère moderne, M. Mignet appréciait le jeune érudit que l'Université écartait : il lui ouvrit une voie qui répondait à ses aspirations les meilleures, lui faisant confier par le ministère de l'Instruction publique la mission de rechercher et de transcrire les lettres de Calvin dispersées dans les bibliothèques de l'Europe.

Quel champ pour l'activité de M. Bonnet ! Ces cinq années comptent double dans sa vie : elles lui valurent de doctes et précieuses amitiés qui lui sont restées fidèles, elles lui ont permis d'entrer dans une intimité presque journalière avec les hommes du XVIe siècle, « d'apprendre d'eux ce qu'ils ont pensé, voulu, poursuivi, de ne chercher qu'en eux seuls le secret de la révolution dont ils ont été les instruments dans le monde. » Et à côté de l'austère lutteur, dominant ses contemporains « dans la double inflexibilité du génie et de la

doctrine », il a rencontré des figures, moins éclatantes sans doute, mais qui unissent les grâces de la Renaissance aux vertus de la Réforme, et déjà il avait entrevu la noble princesse qui devint, avec Calvin, l'objet de prédilection de ses études, Renée de France.

A la cour de la duchesse de Ferrare il s'était épris d'Olympia Morata, la jeune Italienne, presque païenne dans ses premières effusions poétiques, et si profondément chrétienne dans sa vie d'exil et de douleurs : cette vie fut le sujet de sa thèse pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris. Notre collègue M. Waddington pourrait rendre témoignage de l'accueil qu'y reçut cette étude, si distinguée par le style, si élevée de pensée, et qui, pour plusieurs, était une véritable révélation : et les lecteurs l'accueillirent à leur tour avec une faveur que n'ont épuisée ni trois éditions françaises ni des traductions en anglais et en allemand.

En 1854 parurent les *Lettres françaises* de Calvin, pierre d'attente de la collection complète indéfiniment reculée par les changements politiques et sociaux. « Les lettres écrites au moment où les événements se passent, et destinées à les préparer, à les accomplir où à les raconter sont, a dit M. Mignet, les plus précieux matériaux de l'histoire ». Sur 278, ces deux volumes en contenaient 170 d'inédites; mais, nous avons le regret de le constater, leur apparition ne fut guère saluée que par quelques hommes de science : le grand public, nos coreligionnaires eux-mêmes, ne leur accordèrent d'abord qu'une attention distraite. Notre Société, messieurs, venait à peine de naître. Elle n'avait pas eu le temps encore de tourner vers les pères le cœur des enfants. Pour le savant éditeur, contristé par cette coupable indifférence, ce ne fut que demi-satisfaction de voir donner, par les soins de l'Écosse et de l'Amérique, un recueil de quatre volumes de lettres choisies, traduites en anglais et accompagnées de ses notes.

Retourné en Italie, admis dans les Archives d'Este et, par la courtoisie d'Antonelli, dans celles du Vatican, il en rapportait, en 1863, son livre sur *Aonio Paleario*. Les lettres du martyr à la main, il avait parcouru et décrit les lieux où il vécut, il avait cédé à la tentation de retracer à part un épisode de

la Réforme dont l'attrait l'avait séduit. « Que ne puis-je me flatter », s'écriait-il, « de l'avoir su rendre contagieux ! Il est des émotions que l'on croit irrésistibles, parce qu'on les a soi-même vivement ressenties. Je ne me défends pas de m'être livré plus qu'il ne convenait peut-être à ce sentiment. L'illusion qui s'y mêle est encore un bienfait, car elle donne du charme aux labeurs ardus, aux recherches minutieuses et arides qu'exige tout essai de reconstruction d'un temps qui n'est plus... » L'Académie française lui répondait en décernant le prix Bordin à trois de ses livres, *Olympia Morata*, *Aonio Paleario* et le premier volume des *Récits du XVI*ᵉ *siècle*.

Il commençait en effet cette série de Récits dont le tome premier parut en 1864, dont le cinquième sera bientôt sous presse, où le fruit des fouilles les plus consciencieuses est présenté avec le charme d'un style d'une rare élégance, souvent d'une captivante poésie. « Consacrés à des sujets distincts, sans liaison apparente, mais choisis dans une même époque et inspirés par un même dessein, ils empruntent », surtout les premiers, « une sorte d'unité au cadre qui les réunit, à la figure principale qui s'y détache. » En rappellerai-je quelques titres? Les derniers jours de Lefèvre d'Etaples, Calvin au Val-d'Aoste, — mémoire qui eut l'honneur d'être lu à l'Académie des sciences morales et politiques et inséré *in extenso* dans ses comptes rendus, — les amitiés de Calvin, Idelette de Bure, Charles de Jonvilliers, Farel, Viret, Théodore de Bèze, Mélanchthon, Laurent de Normandie, puis, après la tragique histoire de Juan Diaz, la famille de Curione, pages exquises de pieuse mélancolie sur les proscrits réfugiés à l'ombre de la vieille cathédrale de Bâle. Si l'Italie l'attirait volontiers, s'il aimait à retracer la fin héroïque des cinq martyrs de Chambéry ou la sombre histoire de la Réforme à Venise, il revenait à la France dans ses récits sur le château de Saint-Privat, avec les souvenirs qu'il évoque sur Anne de Rohan « dont le talent aussi pur qu'élevé, semble une émanation de sa vertu », et surtout sur deux pasteurs des premiers jours, Macard et Morel, ministres de l'Église de Paris « née dans les larmes, fécondée par le sang des martyrs ». Le connaissez-vous, ce chapitre de son histoire « à cette période

obscure, mais non sans gloire, qui précéda son organisation définitive »?... Mais, qu'ai-je dit, messieurs ? Ces récits colorés, attachants, vous les avez lus dans la deuxième série du *Bulletin*.

En 1865, notre président, M. Read éprouva le besoin de déposer le lourd fardeau qu'il avait vaillamment porté, à peu près seul, pendant quatorze ans. Le Comité, reconstitué, offrit à M. Jules Bonnet les fonctions de secrétaire, et notre Revue mensuelle, à laquelle il s'efforça de donner un caractère moins exclusivement documentaire, annoncé par le mot de *littéraire* joint sur le titre à celui d'*historique*, renferme de livraison en livraison les irrécusables témoignages de son constant labeur. C'est là que parurent d'abord les Mémoires inédits de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise, l'excellente monographie de l'Église Réformée de la Calmette, lieu d'origine de sa famille, sa dissertation sur le Massacre de Vassy et tant d'autres.

Il avait salué avec joie la naissance de notre Société, désormais il s'identifia et on l'identifia avec elle. Toujours prêt pour les fécondes initiatives, il lançait l'appel à nos Églises pour l'établissement d'une fête annuelle de la Réformation, leur demandait de sauver la maison de Roland, le héros camisard, de rééditer les classiques du Protestantisme et tout d'abord la monumentale *Histoire des Églises Réformées* attribuée à Théodore de Bèze, dont il accepta d'être le commissaire responsable, dont il s'est occupé, je puis le dire, avec une vraie passion ; et plus récemment il plaidait, comme secrétaire du Comité Coligny, une cause sacrée, celle de l'honneur à rendre, de la statue à dresser au grand homme de guerre huguenot, au grand patriote, au grand chrétien.

Vous l'avez vu à l'œuvre pendant vingt années et quand la diminution de ses forces, le désir de terminer, avant l'heure du repos suprême, son *Histoire de Renée de France* qu'il appelait son « humble monument », le décidèrent, en 1888, à s'éloigner de nous, il ne se désintéressa pas de la Société : de mois en mois, de Nîmes ou de Clarens, il continuait à nous en écrire, il envoyait des Récits et, quand disparaissait un des amis de la première heure, il se réservait le

privilège, dont je sens aujourd'hui la poignante amertume, « d'y mener deuil sur ceux qu'il avait aimés ».

Il nous a quittés sans avoir réalisé tout son rêve, sans doute parce qu'il était de ceux qui ne sont jamais satisfaits de leur œuvre, qui la polissent et la repolissent sans cesse avant de s'en séparer. Il voulait faire, de la biographie de Renée de France, le « cadre d'une étude approfondie et complète des destinées de la Réforme italienne au XVIe siècle ». Dans quelques mois la compagne dévouée de ses recherches, la confidente de ses découvertes et de ses projets publiera, nous l'espérons, comme il comptait le faire lui-même, un volume sur *la Jeunesse de Renée de France ;* puis viendra le cinquième volume des Récits. « Ce n'est pas tout ce que j'avais rêvé, c'est tout ce que je puis dans les circonstances actuelles, » nous écrivait-il le 6 mars, « avec la mélancolique impression que laissent les œuvres inachevées ». Mais qui méconnaîtra les services qu'il a rendus, la place spéciale qui n'appartient qu'à lui parmi les historiens et les écrivains protestants français ? Laissez-nous emprunter ses propres paroles : « Raconter des épreuves imméritées et noblement soutenues, glorifier des vertus ignorées, révéler de saintes vies, n'est-ce pas un des privilèges de l'histoire ? A côté des événements généraux dans lesquels se résume en quelque sorte la destinée des individus et des nations, il y a les événements intimes de l'âme humaine dont la peinture fidèle serait peut-être la plus exacte révélation du passé. » Il avait entrevu « ces sources cachées » et reproduit « ces témoignages domestiques, persuadé que « l'histoire d'une âme vaut celle d'un empire » et que, la plus humble des monographies ouvre des échappées sur l'infini ». Chacun, dit M. Ernest Bersot, a ses héros et ses saints et se juge par eux : M. Jules Bonnet a bien choisi.

Un mot encore, messieurs, sur l'ami que Dieu vient de nous reprendre. Pour ses héros, même pour celui dont il avait ressenti le plus l'influence et dont on retrouvait en lui, parfois, comme un étrange reflet, même pour Calvin, M. Bonnet a su être impartial. Son ambition, il le déclarait déjà dans sa préface des *Lettres françaises*, était de « faire revivre Calvin

tout entier, avec cette âpre immolation de sa vie au devoir qui peut seule expliquer sa puissance et *amnistier ses erreurs, avec les infirmités qu'il tenait de son temps et celles qu'il tenait de lui-même*. L'histoire, interrogée dans les documents originaux, n'est pas un panégyrique. Elle ne jette pas un voile complaisant sur les imperfections de ses héros; mais elle se souvient qu'ils sont hommes et puise d'égales leçons dans le spectacle de leur faiblesse et dans celui de leur grandeur. » Certes M. Bonnet était plutôt du XVIe siècle que du XIXe. Mais s'il en partageait les rigides doctrines, les hautes aspirations, les enthousiasmes débordants, sur un point il tenait à s'en séparer. Une de ses dernières contributions au *Bulletin* avait été un hommage rendu à la tolérance du cardinal de Sadolet, pendant de l'esquisse sur Zurkinden, le magistrat bernois, et de sa belle étude sur Castalion, où il s'était plu à rendre justice à l'apôtre de la mansuétude, où il blâmait « les admirables docteurs, les impérieux interprètes des textes sacrés, quand ils ont méconnu, à leur tour, les droits de la liberté, et fait un instrument d'oppression de l'Évangile d'amour ».

La livraison d'avril du *Bulletin* s'ouvre par un chapitre inédit de M. Jules Bonnet « Calvin à Ferrare », pages préparées depuis longtemps et revues jusque dans ses derniers jours. Notre regretté secrétaire aura ainsi sa place dans la quatrième série, dont il avait approuvé en ces termes les modifications: « La lecture en est plus facile, grâce à la disposition du caractère; il y a moins d'encombrement dans les matériaux, plus d'espace, plus d'air, on respire! » A ces améliorations dans la forme, le Comité a décidé d'en joindre d'autres, d'abord d'étendre au trimestre entier et non à chaque livraison l'obligation de reproduire des documents de chacun des trois siècles écoulés, ce qui permettra d'attribuer plus de pages consécutives, et d'infliger moins d'interruptions, aux études de nos correspondants; ensuite d'admettre dorénavant quelques documents, surtout statistiques, du commencement de ce XIXe siècle dont la fin s'approche à grands pas. Sous la direction éclairée de M. Weiss, le volume 40 a été à la hauteur de ses devanciers; vous y aurez remarqué les pages sur le Béarn, les lettres qui permettent de préciser le nom des fon-

dateurs de trois Églises, Gap, Vitry-le-François et Grenoble, l'adhésion donnée à la Réforme en 1562 par la majorité du clergé de Montpellier, les lettres patentes de l'établissement du culte protestant à Ablon, retrouvées par M. Read, une missive inédite de Voltaire à Paul Rabaut; parmi les études celle de M. Douen sur une question souvent posée : La Réforme française est-elle la fille de la Réforme allemande? et l'examen par M. Weiss du récent livre de M. Rebelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, thèse dont l'importance, que nous sommes les premiers à reconnaître, nous obligeait à formuler des réserves expresses et motivées, tant sur l'impartialité que sur la sincérité absolue de l'auteur des *Variations*.

Nous vous avions promis, pour l'ensemble des trois séries, c'est-à-dire des quarante années, la *Table générale* : elle est terminée pour les noms d'hommes, mais ce n'est point par milliers, c'est par centaines de milliers qu'on les compte. M. Gaidan achève celle des noms des lieux, et en attendant de pouvoir livrer à l'imprimeur ces innombrables colonnes, cette première partie manuscrite est déjà à la disposition des travailleurs à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

Nous sommes heureux de constater que ces travailleurs de Paris, des départements, de l'étranger consultent de plus en plus nos collections qui n'ont cessé de s'accroître, grâce à de généreux donateurs[1]. C'est à Mme la baronne de Neuflize que nous devons une Institution chrétienne ayant appartenu à Daniel Toussaint; à M. Garetta, une autre revêtue de la signature de des Gallars; à M. le professeur Dumont les mémoires manuscrits sur la vie de Merlat, le célèbre ministre de

1. Donateurs de la Bibliothèque :

Ministère de l'instruction publique, Facultés de théologie de Montauban et de Paris, MM. : Alfred André, pasteur Bourgeon, Ferdinand Buisson, Commission permanente du Synode officieux, MM. : de Chauffepié, Dupin de Saint-André, Enschédé, Erichson, Falguière, de Félice, Flournois, Ch. Frossard, E. Gaidan, Garreta, Gaufrès, Mme Goffart, MM. : Armand Lods, Gustave Monod, Mouron, Dr Nepveu, baronne de Neuflize, Frank Puaux, Ch. Read, Rod. Reuss, Clément Ribard, Rigot, J. Roth, Rosset, baron F. de Schickler, baron Arthur de Schickler, F. Teissier, de Virmont, N. Weiss.

Comme auteurs : MM. : E. Arnaud, Louis Baragnon, J.-Ph. de Barjeau, Ernest Bertrand, Ch. Bois, E. Bourlier, Aug. Boyer, Louis Brunel, F. Buis-

Saintes chassé de France, et devenu pasteur et professeur à Lausanne; à M. Cabrol la copie d'extraits du manuscrit de Nicolas Payen, lieutenant général à Meaux au moment de la Révocation; à M. le pasteur Roth trois sermons du désert de Béarn; à M. Gaidan une transcription faite par lui, et presque facsimilé, de l'*Histoire des martyrs* de Court, à M. le pasteur Dupin de Saint-André le registre d'inhumations des protestants des Ageux de 1759 à 1692, tenu par le curé; à M. de Chauffepié d'Amsterdam des pièces documentaires provenant en majeure partie du ministre Elie Benoit. — Nous avons reçu, pour la section des portraits, un portrait aux trois crayons d'Odet de Chatillon (don du baron A. de Schickler), un à la plume de Claude Pajon, un à l'huile, attribué à Morone, le peintre de la cour de Ferrare, de Clément Marot jeune, le poète auquel Cahors s'apprête à élever une statue;... et tout récemment avec une émotion que vous partagerez, « selon le désir plus d'une fois exprimé par M. Jules Bonnet et rempli par sa veuve », le portrait de Renée de France, fine et délicate copie par Mme Paul Juillerat, d'un tableau de Clouet, et le beau médaillon en bronze de notre collègue, dû au ciseau de M. Crauk.

Les auteurs de l'étranger se sont souvenus de la Bibliothèque, et nous signalerons, en remerciant ici les donateurs, les ouvrages suivants: *la République de Berne et la France pendant les guerres de religion*, d'après des documents inédits par M. Albert Gobat, « dédié à la ville de Berne à l'occasion du jubilé de sa fondation, en souvenir de l'asile qu'elle accorda aux fils de l'amiral Coligny, et aux persécutés des rois et de l'Église, » livre bien fait, enrichi de pièces reproduites par

son, Mme C. Coignet, MM.: M. Croiset, Joseph Denais, H. Dannreuther, Ch. Dardier, comte de Dienne, A. Dupin de St-André, A. Erichson, René Fage, de Faye, Louis Figuier, M. Fraissinet, Julius Frederichs, Paul Fredericq, H. Gélin, Léon Germain, Albert Gobat, H.-D. Guyot, E. Halphen, E. Hepp, R. Hovenden, Ch.-V. Langlois et H. Stein, sir Henry Layard, Abel Lefranc, M. Lelièvre, W.-O. Le Maire, Alfred Leroux, P. Lobstein, Hyacinthe Loyson, E. Maignien, Léon Marlet, William Minet, Ernest Naville, E. Nyegaard, E. Oberkamff de Dabrun, abbé Paul Paris-Jallobert, Paul Pascal, H. Paschoud, Émile Picot, Ch. Rahlenbeck, R. Reuss, P. Rigot, E. Ritter, J. Roman, Natalis Rondot, Anselme Russier, Ch. Sagnier et Jules Bonnet, baron F. de Schickler, H.-J. Schouten, Adrien Seitte, Eugène Stern, E. Valabrègue, P. Vesson, H. Vuilleumier.

l'héliogravure; E. Ritter, *Magny et le Piétisme romand;* la suite des importantes publications de la Huguenot-Society de Londres, les registres de l'Église wallonne de Canterbury, ceux de l'Église de Guisnes, et les dépêches de Suriano et de Balbiano, ambassadeurs à Paris de 1560 à 1563, relevées dans les archives de Venise par l'éminent président de la Société, sir Henry Layard; les Bulletins de la Commission wallonne et les *Procedings* de la Société Huguenote d'Amérique, les cinq fascicules de la jeune Société Huguenote d'Allemagne renfermant d'excellentes monographies d'Églises du Refuge, et enfin la notice commémorative du troisième centenaire de l'Église wallonne de la Haye.

En France, depuis notre dernière assemblée générale, il a paru plusieurs ouvrages qui touchent à notre histoire protestante : J. Roman, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné;* Baragnon, Vesson et Affre, *Nouveaux Documents sur les Camisards;* Frank Puaux, *l'Établissement des protestants français en Suède*, chapitre peu connu de l'Histoire du Refuge; l'abbé Chevalier, *Mémoire*, malheureusement peu impartial, sur *les hérésies du Dauphiné avant le XVI*e *siècle;* et réimpression de la *Biographie du baron des Adrets*, par l'abbé Brisard ; par contre l'abbé P. Paris Jallobert nous a rendu un vrai service en publiant intégralement, dans sa collection de registres paroissiaux de Bretagne, ceux des Églises protestantes de Vitré et de Rennes. Il a été soutenu dans nos Facultés de théologie huit thèses sur des sujets historiques; à citer de préférence celle de M. Seitte, sur la consistoriale de Bourges et surtout l'étude étendue de M. Paul Pascal sur *Elie Benoist*.

La Saint-Barthélemy, la veille, le jour, le lendemain, par Hector de La Ferrière, forme l'introduction, très vivante et documentée, du IVe tome des *Lettres de Catherine de Médicis :* le massacre y est présenté comme « une faute, un crime politique ». Selon l'auteur, « la religion n'y entra pour rien ». Cette théorie, exposée avec beaucoup de talent, n'a cependant pas effacé de notre souvenir les exhortations exterminatrices de Pie V et les *Te Deum* de Grégoire XIII.

J'ai réservé pour la fin deux ouvrages d'une valeur excep-

tionnelle : *Paul Rabaut, ses lettres à divers,* recueillies et annotées par M. le pasteur Dardier, pour qui l'époque du Désert n'aura bientôt plus de secrets; — et la thèse pour le doctorat ès lettres soutenue en Sorbonne avec tant d'éclat par M. Ferdinand Buisson, sur *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, et formant maintenant deux volumes grand in-8°. Si l'auteur n'était pas membre du comité, le rapporteur se sentirait plus à l'aise pour rendre un juste hommage à la profonde érudition de ce magnifique travail que l'Académie vient de couronner, au souffle élevé qui en anime les pages, aux leçons qu'elles renferment sur le passé et sur l'avenir du protestantime.

Un autre de nos collègues, M. Douen, le biographe de Clément Marot, érige, lui aussi, son monument à la nuée de témoins dont parle l'apôtre : c'est à une seule époque, mais douloureuse s'il en fut, et dans une seule Église, mais qui doit, messieurs, vous être particulièrement chère, qu'il les a retrouvés un à un, avec une patience à toute épreuve, continuant à les accompagner ensuite sur les chemins de l'exil et du Refuge. *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris* (1685-1700) réunit un tel faisceau de documents et de faits inconnus sur 3,000 émigrés parisiens, sur 1,600 prisonniers pour la foi, que l'ouvrage a pris des proportions vraiment imposantes, et qu'une souscription non encore entièrement couverte est indispensable pour en assurer la prochaine publication.

Vous comprendrez nos regrets de ne pouvoir aider de pareilles œuvres que par des recommandations. Le jour ne viendra-t-il pas où un budget moins restreint permettra à notre Société de mieux seconder les efforts des historiens protestants? Nous en saluons un heureux présage dans la décision prise par le Comité de publication du *Recueil de Sermons choisis* de M. Bersier, de « consacrer le reliquat des sommes mises à sa disposition à la création d'un prix destiné à honorer comme à perpétuer le souvenir de l'éminent pasteur de l'Étoile », notre ancien et toujours regretté collègue. « Il avait le culte de notre passé et ne négligeait aucune occasion d'en montrer la grandeur héroïque. » C'est à notre comité qu'est confiée la mission de décerner ce prix,

tous les cinq ans, à un ouvrage se rapportant à l'histoire du protestantisme français et de fixer les conditions que devront remplir les auteurs. L'exemple a été suivi par le comité de la plaque commémorative placée dans le Temple de l'Étoile; il a joint son reliquat au premier, et le fonds ainsi constitué dépasse 3,200 francs.

Nous remercions vivement nos coreligionnaires de la confiance qu'ils nous témoignent ainsi au moment même où, entrant dans une nouvelle période d'activité, notre Société sent le besoin d'un redoublement d'effectives sympathies. Loin de se restreindre, son cadre s'élargit singulièrement et les progrès accomplis créent des obligations d'autant plus sérieuses. Il en est deux sur lesquelles le rapporteur a le devoir d'appeler votre attention.

En premier lieu, la continuation de la *France protestante*, dont les matériaux s'accumulent dans des proportions qui effrayeraient un courage moins éprouvé que celui de M. Bernus, le savant émule des Haag et des Bordier. Si le nouveau fascicule tarde à paraître, la cause en est aux riches filons placés à notre disposition et qu'il serait coupable de ne point explorer, surtout cette admirable collection de fiches de Leyde, où sont reportés tous les noms des réfugiés inscrits sur des listes d'églises wallonnes. Quand M. Weiss est allé, cet automne, représenter la Société au Jubilé de la Haye, il a obtenu de la bienveillance de la Commission pour l'histoire de ces Églises la promesse de faire relever, à l'intention de la *France protestante*, tous les noms de quelque importance parmi les 45,000 de la seule lettre *G*, celle qu'il s'agit en ce moment de terminer. Nous en avons reçu un premier envoi, et un autre, bien important aussi, sur l'Église de Rotterdam, dû à l'extrême obligeance de M. de Mirandolle.

Les fiches d'un des pays du Refuge rendent déjà d'inappréciables services. Et nous, qui recevons sans cesse de pressantes demandes de renseignements de ce genre, n'aurions-nous pas à tenter un travail semblable, en France même, sur les vieux actes déposés dans les archives communales, les greffes, les bibliothèques de province? Il s'agirait de relever sur des fiches les noms de famille, pour les baptêmes,

mariages et décès, ainsi que nous le propose un de nos correspondants, M. le pasteur Wesley Lelièvre, les centraliser et les fusionner à la Bibliothèque, d'année en année, car la tâche serait longue, et qui veut aller trop vite court le risque de faire naufrage avant le port... Vous êtes peut-être effrayés de l'œuvre nouvelle, et colossale, je l'avoue, que nous rêvons d'entreprendre. Que Dieu daigne continuer à protéger notre Société, que nos amis se fassent nos collaborateurs, et ici encore le rêve pourra prendre corps et devenir une réalité.

Car, ne l'oublions pas, si un grand nombre d'Églises réformées du XVI[e] et du XVII[e] siècle ont disparu, renversées par la tourmente, les traces en demeurent dans leurs registres placés sous le séquestre et dont un grand nombre subsistent. Nous en retrouvons toutes les fois que, répondant à l'appel d'un consistoire, nous tenons nos assises historiques hors de la capitale. L'an dernier c'était dans le Béarn, à l'autre extrémité de la France, au pied des Pyrénées, à Orthez, à Pau que nous avons reçu l'accueil le plus cordial, le plus chaleureux. Nous aimerions à vous montrer ces auditoires aux rangs pressés et débordants de l'enceinte du Temple, restant jusque dans la nuit avant de reprendre le chemin de leurs demeures souvent lointaines, suspendus aux lèvres des narrateurs qui leur rappelaient les jours du réveil évangélique sous Jeanne d'Albret ou ceux, plus héroïques encore, du Désert et des forçats pour la foi. Nous sentons l'utilité de ces visites. Certainement les Églises commencent à apprécier nos efforts et les chrétiennes offrandes de 83 d'entre elles nous l'ont prouvé dans cet exercice[1]. Mais combien les membres des

1. Églises donatrices, 1891-1892 : Aiguevives 15 fr., Annonay 17 fr. 50, Arvieux-en-Queyras 2 fr., Aubais 13 fr., Aumessas 10 fr., Bâle (Église française) 20 fr., Barbezieux 10 fr. 25, Bayonne 17 fr. 70, Belfort 10 fr., Bergerac 70 fr., Boffres 3 fr. 80, Bolbec 60 fr., Bordeaux 180 fr., Boulogne-sur-Mer 12 fr. 50, Brest 38 fr., Caen 70 fr., Calvisson 5 fr., Cannes 11 fr. 50, Cannes (Chapelle évangélique) 24 fr., Castelmoron 20 fr., Castres 56 fr. 10, Castres (Église indép.), pour 1890 et 1891, 84 fr., Clermont-Ferrand 25 fr., Creysseilles 5 fr., Dieppe et Luneray 60 fr., Dijon 22 fr., Épinal 27 fr., Florac 10 fr., Foëcy 12 fr., Fontainebleau 15 fr., Jailleu-Bourgoin, 5 fr. 65, La Bastide de Virac 3 fr. 15, Lacaune 10 fr., Laparade 15 fr., La Salle, 31 fr. 20, Le Chambon de Tence 27 fr. 05, Le Creusot 7 fr. 50, Le Pouzin 10 fr., Le Vi-

troupeaux s'y intéressent davantage quand on est venu directement à eux, rappeler leur propre passé local, huguenot ou camisard, évoquer la mémoire — non des confesseurs de la foi protestante en général — mais de ceux qui étaient leurs concitoyens et peut-être leurs ancêtres! S'il plaît à Dieu, nous poursuivrons notre tour de France, et il est probable que le quarante et unième anniversaire sera célébré dans une des consistoriales dont l'invitation nous est parvenue déjà. Ce sera l'un des plus sûrs, l'un des meilleurs moyens de ne rien laisser perdre d'un héritage sacré.

Cet héritage est le vôtre, messieurs, vous nous aiderez à le reconstituer. Comme l'affirmait, il y a vingt-cinq ans, celui dont je vous parlais tout à l'heure, « notre tâche est collective et doit s'accomplir avec la fraternelle collaboration de tous ». A côté du Comité où nous accueillons aujourd'hui quatre nouveaux collègues, à côté du Comité auxiliaire de la France protestante, à côté de ces correspondants honoraires dont M. Read vient de proclamer l'élection, tous ceux de nos coreligionnaires qui nous prouvent leur intérêt en recevant périodiquement nos publications, ne sauraient être de simples abonnés à une revue mensuelle, ce sont de vrais membres de la Société de l'histoire du Protestantisme français, s'unissant à ses travaux, à ses conquêtes, à ses espérances, co-ouvriers avec nous dans cette belle et grande œuvre de foi, de science, et, nous ne cesserons de le redire, « de conciliation et de paix ».

Le chœur de l'Oratoire entonne, pendant la collecte, sur la mé-

gan 20 fr., Lille (1890 et 1891) 41 fr. 65, Luneray (voir Dieppe), Lunéville 20 fr., Marsillargues 20 fr., Mauvezin 15 fr., Milhaud 10 fr., Millau 25 fr. 90, Montbéliard (par. Saint-Georges) 18 fr., Montmirat 10 fr., Montpellier 52 fr. 60, Moulins 12 fr. 35, Nancy 50 fr., Nantes 44 fr. 40, Nanteuil-les-Meaux, 11 fr. 50, Nègrepelisse 20 fr., Nîmes, 250 fr., Nyons 11 fr. 25, Orthez 7 fr. 30, Paris : Batignolles 47 fr. 60, Oratoire 121 fr. 85, Saint-Esprit 242 fr. 45, Chap. Milton, 73 fr. 20, Boulevard Saint-Germain 103 fr. 85, Pignan 20 fr., Port-Sainte-Foy 32 fr., Réalmont 40 fr., Reims 100 fr., Rouen 144 fr., Saint-Ambroix 20 fr., Saint-Cloud 20 fr. 60, Saint-Étienne (1890-1891) 78 fr., Saint-Gilles 5 fr., Saint-Jean-du-Bruel 3 fr., Saint-Jean-du-Gard 4 fr. 50, Sainte-Foy 13 fr. 35, Salies-de-Béarn 10 fr., Sedan (M. le pasteur Goulden) 100 fr., Toulaud 20 fr. 05, Uzès 20 fr. 50, Valence 26 fr., Vauvert 15 fr., Vernoux 17 fr., Vic-le-Fesq 17 fr. 50, Vire 5 fr.

lodie des *Laudi spirituali* (1545), le beau cantique de Bénédict Pictet :

Esprit saint notre Créateur,
Et notre graud Consolateur !
Rends-toi le maitre de nos âmes;
Esprit du Dieu de vérité,
Éclaire-nous par ta clarté,
Et nous embrase de tes flammes !
Esprit de Jésus, notre Roi,
Augmente notre faible foi !

M. Ch. Read s'empresse de remercier les chanteurs d'avoir bien voulu prêter leur gracieux concours à cette solennité, et, en l'absence de M. G. Guizot, prie M. N. Weiss de prendre la parole pour une communication sur *La valeur d'un document.*

Il s'agit d'un papier jauni, copié au XVIIIe siècle par un inconnu et qui intéresse un des deux pasteurs du Poitou dont on obtint l'abjuration en 1685. Ce malheureux qui avait jusque-là donné autant de gages de fermeté que ses collègues, restés fidèles, — au nombre d'une centaine environ, — passait pour un convertisseur fort zélé, et pour être mort dans ces sentiments. Le papier en question qui n'est autre chose qu'une prière, signée de lui, et trouvée dans son portefeuille, confirme, au contraire, certains indices fournis par d'autres documents, et prouve qu'au fond la conscience et la vérité avaient fini par triompher dans l'âme de cet apostat malgré lui.

Cette pièce faisant partie d'une étude en préparation, sera publiée lorsque d'autres matériaux analogues auront été mis en œuvre.

Le chœur se fait entendre une dernière fois en exécutant le psaume LXXV d'après la mélodie originale de J. P. Sweelinck :

O Seigneur, loué sera ton renom,
Car la gloire de ton nom
Près de nous s'approchera;
Et de nous seront chantés
Les haults faicts de tes bontés.

Après la prière de clôture prononcée par M. le pasteur Henry Paumier, l'assemblée chante la *Bénédiction* (cant. 93 : « *Le Seigneur nous bénisse et nous garde* », etc.), et la séance est levée à dix heures un quart.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN LUTHÉRIEN FRANÇAIS DEVENU LIBERTIN SPIRITUEL

CHRISTOPHE HÉRAULT ET LES LOÏSTES D'ANVERS

(1490 — 1544)

Je viens de publier un ouvrage rédigé en flamand et intitulé : *La secte des Loïstes ou Libertins d'Anvers* (1525-1545), avec ce sous-titre : *Eloi Pruystinck* (*Loy de Schaliedecker*) *et ses disciples*. Parmi ces libertins spirituels figure un luthérien français, *Christophe Hérault*, qui s'enfuit de Paris en 1534, pour échapper à la persécution, se laissa enrégimenter à Anvers dans la secte des Loïstes et fut, de ce chef, condamné à mort en 1544. J'ai pu reconstituer une bonne partie de son histoire, grâce à la découverte, aux archives du royaume, à Bruxelles, d'un paquet de papiers à moitié pourris. On les trouvera dans ma brochure, avec d'autres pièces inédites qui font, pour la première fois, connaître cette mystérieuse secte des Loïstes, une de celles qui faillirent compromettre la Réforme à ses débuts.

Je vais essayer de rassembler, pour les lecteurs du *Bulletin*[1], tout ce qui dans ces documents se rapporte à Christophe Hérault et à ses relations avec les Libertins d'Anvers. Ils me permettront, pour les preuves de mon récit, de les renvoyer aux pièces publiées dans mon travail flamand, et qu'il est inutile de réimprimer ici.

Christophe Hérault était né à Meung-sur-Loire, près d'Orléans, vers l'année 1490. Il était fils unique de Pierre Hérault et de Jeanne Joudoing. A l'âge de quatorze ans, il commença

1. Nos lecteurs remercieront avec nous M. Fredericks, d'avoir bien voulu les éclairer si obligeamment sur un des côtés les moins connus des rapports de la Réforme française avec celle des Pays-Bas. La brochure qu'il résume (LX-64 pages in-8) a paru à Gand (J. Vuylskke) et à La Haye (M. Nyhoff) en 1891. — Depuis lors, il en a publié une autre en français, sur *Robert le Bougre* (6e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, Gand, Clemm,

à apprendre le métier d'orfèvre, d'abord à Beauchy, puis à Orléans et à Paris. Il se maria dans cette dernière ville, vers l'année 1522, avec Jeanne Bachier, fille de Jean Bachier, receveur et commis aux payements des membres du Parlement, des généraux des Monnaies et des maîtres des comptes du roi. Elle lui donna trois enfants, et, en 1534, elle en attendait un quatrième. Il habitait en face de la grande horloge de la tour carrée du Palais. Ce n'est que vers 1532 qu'il commença à faire lui-même le commerce de bijoux et de meubles précieux. C'est ainsi que, aidé de deux camarades, il fabriqua pour le roi de France, un lit de camp d'une valeur de 13,000 francs.

Il suivit à Paris les sermons d'un moine augustin, le frère Conrard, et de Gérard Roussel, chapelain et prédicateur de la reine de Navarre, lesquels furent tous deux arrêtés, comme suspects de luthéranisme. Leurs sermons, tout au moins ceux du dernier, semblent avoir été empreints d'une forte dose d'hérésie. Un jour que Gérard prêchait à Notre-Dame, quelques catholiques indignés le serrèrent de si près, qu'il dut se sauver dans une chapelle et de là dans le palais de l'évêque. A la nouvelle de ces événements quelques marchands, réunis à dîner, s'écrièrent que si l'on avait le malheur de toucher à la tête du chapelain, il s'ensuivrait un grand massacre. Trois d'entre eux furent arrêtés pour avoir tenu ces propos imprudents ; c'était Claude Yon, Jean Tonnelier et Guillaume Guillemin. Quant aux deux prédicateurs, ils furent acquittés.

Les autres suspects qui furent arrêtés à la même époque, n'échappèrent pas à si bon compte. Jean du Bourcq, drapier, et le receveur de Nantes montèrent sur le bûcher. Parmi les autres Luthériens prisonniers, Hérault connaissait encore Étienne de la Forge, marchand tournaisien ; un maître d'école

32 pages in-8, 1892). — Chargé par Grégoire IX (1232) d'extirper l'hérésie de la Charité-sur-Loire, ce frère Robert fut le premier inquisiteur général nommé pour toute la France (1235). Il ne fit pas périr moins de 50 hommes et femmes en deux ou trois mois, à Châlons-sur-Marne, Péronne, Élincourt, Cambrai, Douai et Lille, et, en un seul autodafé, jusqu'à *cent quatre vingt trois* personnes, au Mont-Aimé près de Vertus (1239). (*Réd.*)

paralytique, qui habitait derrière Saint-Jacques de la Boucherie ; deux Allemands, dont un journalier et un couturier ; le cousin de Hérault et la femme d'un de ses amis. Du Bourcq et d'autres furent trouvés en possession de « briefvez » renfermant des considérations hérétiques sur le sacrement de l'Eucharistie[1].

Hérault intercéda auprès de la reine de Navarre pour différents prisonniers, entre autres pour les deux derniers, pour du Bourcq et pour Gérard. Il était fort lié avec tous ces hérétiques et particulièrement avec du Bourcq et de la Forge. Souvent ils disputaient sur la religion et sur les innovations luthériennes. La présence des Allemands, particulièrement des routiers, en France, semble avoir contribué le plus à y propager l'hérésie, qui au début avait un caractère parfaitement luthérien.

Hérault paraît avoir joui d'une belle aisance à Paris. Il avait de nombreux serviteurs ; pendant vingt ans, il fit dire toutes les semaines, une ou deux messes de *Requiem* pour les trépassés ; et lorsque ses biens furent mis sous séquestre, sa femme en recouvra la jouissance, moyennant payement d'une somme qui fut certainement assez forte.

Vers la fin de 1534, Hérault avait l'intention d'entreprendre un voyage. Il voulait se rendre en Lorraine, à Saint-Nicolas de Warainville, pour y rechercher un mercier, qui suivait la cour du roi des Romains, et qui lui devait de l'argent ; de là il se dirigerait vers Anvers, où il avait déjà été deux fois en 1527, pour y acheter des pierres précieuses destinées à orner un coffre auquel il travaillait en ce moment et qui lui avait été commandé par son voisin, Guillaume Rondelet.

Sur ces entrefaites, on dressa à Paris une liste de suspects, destinés à être arrêtés sans délai. La femme de Hérault apprit de la femme d'un sergent de l'officier criminel, que le

1. Il s'agit évidemment des martyrs *Jean Dubourg*, *Nicolas Valeton* et *Barthélemi Milon* sur lesquels, entre autres, Crespin (éd. de Toulouse, 1885, I, 302), nous a conservé de si précieux détails. Les « briefvez qu'on saisit chez quelques-uns d'entre eux, sont sans doute les placards contre la messe dont l'affichage et la distribution déterminèrent, à Paris seulement, près de 25 supplices ». (*Réd.*)

nom de son mari y figurait. L'orfèvre quitta incontinent la ville, probablement vers le 20 octobre 1534[1].

Avant son départ, il donna ordre à sa femme de lui envoyer à Anvers quelques marchandises, comme des miroirs et des chemises brodées d'or et de soie, pour les offrir en échange contre les pierreries qu'il se proposait d'acquérir dans cette ville. Mais à peine fut-il parti que l'officier criminel mit ses biens sous séquestre, ferma sa boutique et procéda à l'interrogatoire de sa femme et de ses serviteurs.

Hérault se rendit d'abord à Coulabille, où sa femme avait des biens-fonds et où il comptait régler certaines affaires. Il y resta huit ou dix jours. Là il apprit de sa femme que les arrestations se multipliaient à Paris. Les auditeurs des sermons des deux prédicateurs, tant hommes que femmes, étaient arrêtés, entre autres le voisin Rondelet. On en comptait déjà 20 à 24; ce qui causait « gros pitié » à Hérault. Sa femme lui conseillait de gagner la Flandre au plus vite. Il partit trois ou quatre jours plus tôt qu'il n'aurait voulu. Il avait appris d'autre part que le mercier, son débiteur, se trouvait en Allemagne. Il se rendit à Arras, où il séjourna huit à neuf jours, puis se dirigea sur Anvers par Lille et Gand. Il arriva dans cette ville dans les premiers jours de décembre. Le 24 il fut arrêté par ordre du margrave, probablement parce qu'il n'était en possession d'aucun certificat, ni de l'autorité ecclésiastique, ni de l'autorité laïque.

J'emprunte tout ce qui précède aux dépositions de Hérault. Ces dépositions me paraissent s'agencer très bien et je n'ai aucun motif pour en suspecter la sincérité. Hérault s'est sauvé de Paris, parce qu'il savait par l'expérience de tous les jours, qu'un homme, arrêté sous le soupçon d'hérésie, est bien vite trouvé coupable de ce crime et l'expie généralement plus vite encore. Le parlement sous François Ier ne restait pas les bras croisés devant les progrès de la Réforme à Paris. Je ne sais si Hérault fut banni par contumace. Dans

1. « Christophle Hérault, marchant », figure, en effet, le 20e, sur la liste de suspects qui fut dressée en octobre ou novembre 1534 et criée à son de trompe à Paris en janvier 1535. Voy., entre autres, *France protestante*, 2e éd., V, 881. (*Réd.*)

tous les cas, il ne l'était pas au moment où il quitta Paris. L'assertion de l'*Antwerpsch Chronykje* : « ende was van Parys gebannen omme luytherye wille[1] » est donc erronée.

On instruisit son procès. Les 5, 6 et 7 février 1535, il fut interrogé par le procureur général du Conseil de Brabant, Pierre du Fief, en présence de Guillaume van Lier (de Lierre), échevin d'Anvers, et le 18, par le même du Fief, accompagné cette fois d'un conseiller du Conseil de Brabant, Godefroid de Mayer. Outre ses dépositions, nous possédons également celles de deux témoins, faites le 17 février devant les magistrats, cités en dernier lieu. Ces deux témoins étaient Michel de Bruyne, un courtier avec qui Hérault avait fait des affaires huit années auparavant ainsi qu'à l'époque où il fut arrêté, et Jean Davissche, l'aubergiste du *Mouton noir*, chez qui le prévenu avait pris logement.

Le premier déclara que Hérault avait exprimé son intention de rester une demi-année ou une année entière à Anvers et le second ajouta qu'il aurait déclaré, qu'au cas où il se trouvait bien à Anvers, il y aurait loué une maison et envoyé un de ses fils à l'université de Louvain.

Hérault démentit ces dires. Il ne tenait pas à afficher une trop grande crainte de retourner en France : c'eût été se reconnaître coupable d'hérésie. Il déclara en conséquence qu'il comptait rentrer chez lui aux Pâques prochaines, si sa femme lui envoyait dans l'entretemps les marchandises demandées et quelque argent.

Quand on l'interrogea sur sa foi, il déclara ne pas se rappeler ce que prêchaient Conrard et Gérard, mais il était persuadé que leurs sermons ne renfermaient pas d'hérésies. Il n'en trouvait pas davantage dans les propos de ses amis, avec qui il disputa plus d'une fois sur les théories luthériennes. Il possédait un Ancien Testament en français, un livre qu'on appelait le *Livret de la reine de Navarre*[2] et dont il ne connaissait pas le titre, enfin une vie des Saints qu'il tenait de feu son beau-père. Il déclara avoir eu toujours la

1. « Et était banni de Paris pour cause de luthéranisme. » (*Antw. Chron.* ad annum 1544).

2. *Le Miroir de l'âme pécheresse ?* (*Réd.*)

vraie foi et s'être acquitté toujours de tous ses devoirs religieux.

La justice ouvrit la chambre de Hérault ; mais elle n'y trouva que des pierres précieuses et quelques objets d'habillement.

Le procureur général conclut que Hérault méritait confiscation de corps et biens ou du moins correction arbitraire et, dans ce cas, il proposait de le mettre à la torture. Ceci se passa au château de Vilvorde, endroit où le Conseil de Brabant instruisait généralement les procès d'hérésie. Il y fut interrogé par les conseillers Godefroid de Mayer et Jacques Boone. Nous ignorons l'issue de son procès. Tout porte à croire qu'il fut acquitté. En effet, lorsqu'il fut condamné à mort pour hérésie en 1544, il ne fut pas déclaré relaps, ni brûlé vif, mais simplement décapité. D'autre part les mots « pour droit de modération », que nous lisons dans un article du compte des frais de son procès, lèvent tous nos doutes à cet égard.

Trois circonstances peuvent expliquer cet acquittement. D'abord, sa culpabilité n'était guère démontrée ; ensuite, Hérault avait été arrêté à Anvers et nous savons que, dans cette ville, les poursuites contre les hérétiques furent en général modérées et peu nombreuses, surtout à l'égard des étrangers, qu'on aurait infailliblement, par de trop grandes rigueurs à l'endroit de la religion, éloignés du grand marché des Pays-Bas, ce qui aurait eu pour conséquence la décadence du commerce de la place d'Anvers, qui était en quelque sorte la banque de l'Empereur. Enfin Hérault était riche : il paya probablement fort cher sa relaxation, heureux d'en être quitte à si bon marché. J'ai découvert, un jour, un document fort curieux, où Charles Quint conseille, avec un cynisme révoltant, de proposer à un riche marchand arrêté et convaincu d'hérésie, une composition du même genre. La chose est donc au moins vraisemblable.

Hérault semble être resté à Anvers. Pendant les premiers mois de sa résidence dans cette ville, avant ou après son arrestation, il fit la connaissance d'un couvreur d'ardoises appelé Éloi Pruystinck, avec qui il avait fait des affaires. Le

moment est venu de parler de ce personnage et de sa secte, les *Loïstes*.

Et d'abord, parlons des théories de cette secte.

Jusqu'ici on n'avait en général sur elle et sur ses adeptes que des notions fort concises et aussi fort confuses : une chronique anversoise et un historien des Pays-Bas, Van Meteren, écrivant en Angleterre à la fin du xvi[e] siècle, leur avaient consacré quelques lignes. Enfin M. Génard, archiviste de la ville d'Anvers, avait publié sur ces hérétiques, dans le *Bulletin des Archives d'Anvers*, quelques extraits des comptes de l'écoutète d'Anvers, conservés aux archives du royaume à Bruxelles, ainsi que des extraits des registres du tribunal échevinal, aux archives de la ville d'Anvers. Les brèves annotations que l'on trouve dans ces extraits concernant nos Loïstes ne pouvaient pas aider beaucoup à éclaircir le récit des chroniques, qui, de plus, se trouvaient en contradiction, au point de vue chronologique, avec une lettre de Luther de 1525, dans laquelle celui-ci parle d'un hérétique anversois anonyme, mais dans lequel on avait déjà reconnu Pruystinck.

Grâce à des recherches patientes et longues dans les archives du royaume à Bruxelles, grâce aussi à des indications précieuses qu'un grand nombre de savants belges et étrangers se sont empressés de me fournir dans le but de faciliter mes recherches, je suis parvenu à recueillir une cinquantaine de documents de caractères très différents et pour la plupart inédits, qui jettent sur notre sujet une lumière toute nouvelle. Outre une quantité de détails que j'ai réunis de la sorte sur la vie de Pruystinck et de ses Loïstes, et la solution de différentes difficultés chronologiques, j'ai eu le bonheur non moins grand de parvenir à fixer définitivement le caractère de cette secte, que l'on avait toujours confondue avec les Luthériens, les Davidjoristes ou les Anabaptistes. Trois documents de la plus haute importance nous ont permis de trancher cette question : d'abord la lettre de Luther de 1525 (vers le 27 mars) adressée aux chrétiens d'Anvers [1] ; en second

1. D. Wette, *Luthers Briefe*, t. III, p. 60, et dans toutes les éditions antérieures des œuvres et lettres de Luther. Nous datons cette lettre de

lieu une Somme de doctrine, dont l'original est à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, et qui a été publiée par le chanoine Döllinger dans ses *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*[1]; enfin une lettre d'un certain Michel Carnovianus, adressée à Jean Hess, le réformateur de Breslau, et datée de 1534, dont l'original se trouve aux archives de l'État à Königsberg et qui a été publiée par C. J. Cosack, dans son livre, *Paulus Speratus Leben und Lieder*[2]. Ces documents étaient en quelque sorte perdus dans ces ouvrages et n'avaient jamais été utilisés.

Les Loïstes appartenaient à la grande famille des Libertins (*Schwärmer*, *Irrgeister*, *Freigeister*), dont nous rencontrons au moyen âge de nombreuses ramifications : les Beggards, les Lollards, les Cellites, les Lucifériens, les Frères du Libre Esprit, les Turlupins, mais surtout les *Homines intelligentiæ*, qui, au début du xve siècle, ont répandu leurs idées dans le Brabant et qui avaient à leur tête Guillaume de Hildernissen et Gilles le Chantre[3]. Les théories des sectes antérieures ne tenaient pas toujours fort bien ensemble, étaient même parfois contradictoires, si toutefois on peut en croire les sources qui sont arrivées jusqu'à nous et qui furent rédigées par leurs adversaires. C'est dans les Pays-Bas que ces théories furent toujours le mieux agencées, surtout depuis les *Homines intelligentiæ*, qui avaient élevé un véritable corps de doctrines, reposant sur des bases solides et découlant d'un seul et même principe. En dehors des Pays-Bas, cette harmonie existait à un degré moindre. Ainsi nous trouvons encore, au mois de janvier 1525, à Nuremberg, des hérétiques Libertins, parmi lesquels le maître d'école Jean Denk et quelques peintres, dont les opinions n'étaient ni unanimes, ni bien arrêtées[4].

« vers le 27 mars » parce que ce jour-là Luther écrivit à Spalatin une lettre où il est question des mêmes hérétiques anversois (De Wette, t. II, p. 641).

1. Tome II, pp. 664-668, n° LXII (Munich 1890).

2. Pages 404-410 (Brunswick 1861).

3. Voir sur toutes ces sectes : Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au* xvie *siècle*, et Paul Fredericq, *Corpus Documentorum Inquisitionis Neerlandicæ*, t. I.

4. Kolde, *Zum process des Johann Denk und der « drei gottlosen Maler »*

Les Loïstes sont les successeurs des *Homines intelligentiæ*. Anvers a toujours été un foyer de libres-penseurs. Qu'on se rappelle Tanchelin au commencement du XIIe siècle et Guillaume Cornelis au milieu du XIIIe. Le sol y était toujours préparé pour recevoir les semences de toutes les théories nouvelles.

Que l'on ne s'attende pas chez les Loïstes à des considérations transcendantes dans le domaine de la philosophie ou de la théologie, comme chez les scolastiques hérétiques du moyen âge. La libre pensée fut toujours, chose assez singulière, l'apanage des classes populaires. Peut-être les hérétiques de haute volée se refusaient-ils à admettre des théories si simples. N'oublions pas non plus que les conséquences de ces théories, au point de vue social, n'étaient pas faites pour augmenter les sympathies des honnêtes gens pour elles.

Déjà au moyen âge nous voyons les Libertins s'appuyer sur la Bible. Il en était de même des Loïstes. La conséquence de ce fait, c'est qu'ils croyaient en Dieu. On a bien, il est vrai, parfois traité les Libertins d'athées, comme par exemple les « trois peintres » de Nuremberg et leurs compagnons. La fausseté de cette assertion ressort de leurs dépositions.

C'est à cette croyance en Dieu que se bornaient les dogmes des Loïstes. Le reste de leur théorie reposait sur la contradiction qui doit fatalement exister entre les deux attributs de Dieu : la justice et la miséricorde.

Dieu menace chaque individu de la damnation éternelle, mais Jésus-Christ a promis à l'humanité son salut par son Verbe. Celui qui croit, sera sauvé; mais la foi est un don de Dieu. Et qui oserait prétendre qu'il a la vraie foi ?

On ne peut donc se sauver par la foi, et c'est de la miséricorde divine que nous devons attendre notre salut. Si toutefois on peut pousser Dieu à la miséricorde par la foi et la prière, Dieu nous apparaît comme instable, ce qui est contraire à sa nature parfaite.

Les Loïstes ont rassemblé quantité de textes menaçant les

von Nürnberg, dans les *Kirchengeschichtliche Studien Herrmann Reuter gewidmet* (Leipzig, 1890), pp. 228-249.

transgresseurs de la Loi du jugement et de la damnation. Mais tous les hommes violent la Loi. Doivent-ils tous être damnés? D'autre part, Dieu a promis d'avoir pitié et de pardonner les péchés. Si Dieu punit chaque homme, où reste sa miséricorde? S'il les absout tous, où reste sa justice? S'il en punit une partie et pardonne aux autres, il fait des distinctions de personnes, ce que la Bible rejette également.

Si l'on demande aux Loïstes, comment ils entendent l'Écriture, ils répondent qu'ils ne sont pas des docteurs et demandent eux-mêmes qu'on leur explique une quantité de passages obscurs.

Ils essayent toutefois d'expliquer les contradictions de la Bible par le 7e chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains, dans lequel celui-ci dépeint l'homme comme ayant deux faces, comme composé d'un être charnel et d'un être spirituel. Le premier, disent les Loïstes, désobéit à Dieu et Dieu exerce sur lui sa justice; le second ne peut pas pécher, parce qu'il vient de Dieu. De la sorte chaque homme, en tant que charnel et extérieur, sera damné et, en tant que spirituel et intérieur, sera sauvé. De la sorte aussi la justice et la miséricorde divines seront satisfaites.

Voici maintenant comment ils en arrivent à identifier l'homme avec Dieu. C'est encore la Bible qui leur sert de base.

Après le règne du Père et du Fils, doit venir celui du Saint-Esprit. C'est dans celui-là que nous vivons. Or, qu'est-ce que le Saint-Esprit? C'est notre entendement. Nous le possédons tous et par suite nous croyons tous et nul de nous ne pèche, car Dieu ne peut pécher et le péché ne peut d'ailleurs être imputé à l'homme, puisque sa raison ne lui appartient pas en propre. Il en résulte que nul ne sera damné, car Dieu ne peut se damner lui-même, et que tout le monde sera sauvé, même Lucifer, puisque Jésus-Christ a satisfait pour tous. Le purgatoire et l'enfer n'existent donc pas.

Voilà le sort de l'*homo interior*. Les deux faces de l'homme n'ont aucune influence l'une sur l'autre. Quel que soit donc le sort de l'*homo exterior*, il ne peut souiller l'autre. L'homme, comme animal, est damné; mais cette damnation a lieu sur

la terre, qui est le véritable enfer. Comme tel encore, il ne peut ressusciter; la résurrection de la chair est niée par les Loïstes. Comme Esprit-Saint, l'homme possédera le ciel. Cette résurrection de toutes les âmes ne sera qu'un retour vers Dieu, d'où elles sont sorties. Nous ne pouvons gagner le ciel personnellement, vu que nos œuvres ne sont pas les nôtres, mais celles de Dieu. Jésus-Christ, d'ailleurs, est ressuscité pour tous. Un de nos documents traite les Loïstes de Sadducéens : cette secte juive niait aussi la résurrection finale[1].

Le panthéisme, ou plutôt le panenthéisme, est donc complet. Nous ne sommes rien. Dieu seul existe, ou plutôt nous existons tous en Dieu. Dieu fait tout ce que nous voulons et Dieu veut tout ce que nous faisons. Nous ne devons pas lui obéir, vu qu'il ne peut rien nous ordonner; autrement il devrait se donner des ordres à lui-même. La foi n'existe donc pas. Nous ne pouvons en avoir d'autre que celle qui consiste à suivre le précepte de Jésus-Christ : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » C'est là, disent les Loïstes, la loi de la nature.

Dans un pareil système il ne reste place pour aucun sacrement. La pénitence, la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction sont absolument inefficaces et partant inutiles. Le sacrement de la pénitence, en particulier, ne peut être administré, puisque le pécheur ne peut se pardonner à lui-même et que Dieu pardonne à tous; quant à la communion, elle n'a pas de signification, puisque Dieu est partout. On ne peut administrer les sacrements au corps qui est bestial; quant à l'âme elle est sauvée pour sûr. Le baptême lui-même devient inutile dans ces conditions. Loin d'être anabaptistes ou téléobaptistes, les Libertins doivent plutôt être tenus pour adversaires du baptême, ou *catabaptistes*[2]. Leur indifférence à

1. Sur cette secte, voir Edmond Davaine, *le Sadducéisme* (Montauban, 1888).

2. J'ai trouvé ce nom dans les comptes de la ville d'Amsterdam. Le 9 novembre 1549, on brûla deux catabaptistes dans cette ville et, le 3 mars 1551 on y noya une femme de la même secte. Cette dernière venait d'Anvers. J'ose croire que le mot *Catabaptiste* a bien le sens que je lui donne ici.

l'endroit du baptême est certaine. Tout est impur dans la nature, disaient-ils; on perdrait son temps à purifier quelque chose. Le baptême doit être intérieur si l'on veut qu'il soit efficace.

Pour ce qui concerne les deux derniers sacrements, celui de l'ordre ne pouvait être pris en considération par les Loïstes pas plus que par aucune autre secte réformée, puisque chacun est son propre prêtre; et le mariage ne pouvait guère non plus avoir de valeur aux yeux de ces hérétiques radicaux. Il est même inadmissible que les Loïstes se soient mariés, et ce que dit van Meteren des mœurs dissolues de Pruystinck et de ses adeptes, peut aisément s'expliquer par les théories qu'ils professaient au sujet de la bestialité du corps humain. Pruystinck n'était assurément pas marié; dans le cas contraire, nous aurions trouvé dans les comptes de l'écoutète d'Anvers la mention de l'insolvabilité de sa veuve et non de la sienne. On y trouve par contre les noms des veuves de deux Loïstes (Bousseraille et van Hove). Il est certain que ces deux personnages étaient mariés au moment où ils s'affilièrent à la secte, comme c'était le cas pour Christophe Hérault, qui l'était déjà avant 1535, quand il habitait Paris. Peut-être ne tentèrent-ils jamais de convertir leurs femmes qu'ils ne considéraient plus comme les leurs et vivaient-ils dans la licence prêchée par Éloi l'ardoisier. Mais la loi continua à reconnaître ces femmes comme leurs épouses légitimes et c'est ainsi que leurs noms sont parvenus jusqu'à nous.

La doctrine des Loïstes était donc extrêmement simple. Une divinité embrassant tout, dont les hommes ne sont que des modes : voilà leur dogme unique. Ils expliquent la Sainte Trinité d'une façon propre. La personnalité du Christ et celle du Saint-Esprit ne comptent pas plus que celle des hommes. Le Christ est Dieu en tant que Sauveur de l'humanité, qui a ressuscité en lui; l'Esprit-Saint est Dieu, en tant que détenteur de l'intelligence.

A la Sainte Vierge et aux saints ils dénient toute influence.

Le jeûne et la prière et tous les préceptes de l'Église sont jetés par-dessus bord.

En dehors de leur croyance en Dieu, ils se jettent dans le scepticisme. De là ce doute, cette prétention à l'ignorance, que nous retrouvons chez les Libertins partout et toujours.

Ils expliquent la Bible d'une façon allégorique.

Le panthéisme a pour conséquence la négation de la liberté humaine et de la responsabilité personnelle. La satisfaction des passions charnelles est une conséquence naturelle de cette théorie fataliste. L'homme, d'ailleurs, ne peut-il pas, comme la bête, jouir aussi bien que manger et boire? Certains Libertins prétendaient même que là-dedans résidait la vraie sagesse.

Leur dogme unique, leur croyance en Dieu entraîne aussi une conséquence qui en explique en même temps la cause. S'ils reconnaissent Dieu, c'est parce qu'ils rejettent toute autorité temporelle. Au point de vue politique, une telle doctrine mène à l'anarchie. Nos Libertins ne se sont toutefois jamais agités sur ce terrain, bien différents en cela des Anabaptistes dont les tendances communistes sont bien connues.

Il serait, ce me semble, inutile de s'étendre plus longtemps sur le caractère dangereux que présentait la secte des Loïstes, à quelque point de vue qu'on la considère. Aussi, quand van Meteren déclare que l'application des placards[1] a eu au moins cet heureux résultat de faire disparaître la secte des Libertins d'Anvers, on peut considérer son opinion comme celle d'un contemporain au raisonnement calme et au jugement impartial.

M. le professeur R. Fruin, de Leyde, dans une lettre qu'il m'a adressée dernièrement, et M. W. P. C. Knuttel, dans un compte rendu consacré à mon travail dans le *Nederlandsche Spectator* du 5 décembre 1891, sont d'avis que la licence des mœurs des Loïstes n'est pas suffisamment prouvée. Les sources sont presque toutes muettes sur ce point. Il n'y en a guère que deux qui contiennent quelques notions plus précises. Dans le titre de la *Summa doctrinæ* nous lisons : « *Libertini a carnis libertate, quam illorum secta permittere*

1. Il s'agit des édits de Charles-Quint contre les hérétiques.

videtur appellantur. Certes le *videtur* n'est pas bien décisif. Mais prenons van Meteren. Nous y lisons : « Cette doctrine, agréable au monde et à la chair », et ailleurs : « les bourgeois, qui vivaient entre eux d'une façon épicurienne ». Je doute que mes conclusions aient été trop osées[1]. M. Fruin conteste aussi le caractère panthéiste de la secte. J'ose croire que les Loïstes n'étaient pas du tout des déistes purs, mais bien des panthéistes dans toute l'acception du mot, absolument comme leurs devanciers, les Libertins du moyen âge. Quand on lit attentivement la *Somme* et la lettre de Luther, il me semble qu'il ne peut rester de doute à cet égard.

Il est bien probable que l'Anabaptisme est né sous l'influence des sectes libertines d'Allemagne et des Pays-Bas, à l'occasion de la Réforme[2]. Historiquement, d'ailleurs, elles étaient beaucoup plus anciennes. David Joris, surtout, semble avoir subi l'influence directe des Loïstes. Ses doctrines s'écartèrent, toutefois, de celles d'Eloi Pruystinck, ainsi que de celles de toutes les autres sectes anabaptistes.

Jetons à présent un rapide coup d'œil sur les aventures des Loïstes avant et après le procès de Hérault de 1535.

Nous ignorons absolument quelle fut l'origine de Pruystinck, le chef de la secte des Loïstes. Nous savons qu'il était ardoisier, absolument illettré et ne possédant rien. Il était bien certainement né à Anvers, il y a toujours demeuré et il y est mort. Il aura vraisemblablement connu David Joris à Anvers en 1524. Ce dernier, homme instruit et savant controversiste, lui aura probablement fait faire connaissance avec la Bible que, depuis 1522, il avait étudiée dans la traduction de Luther. En partant d'Anvers, David Joris y laissa des disciples qui furent plus tard intimement liés avec

1. Il est, toutefois, permis de remarquer qu'on reprocha, *sans aucun fondement*, aux Luthériens croyants, et plus tard aux Réformés, la même licence morale, qu'on imputa aux Loïstes, sans en donner de preuves explicites. (*Réd.*)

2. Calvin soutient le contraire, dans ses *Briéves instructions contre les erreurs des Anabaptistes* (*Opera*, 1868, t. VII, p. 53).

les Loïstes, mais sans accepter les doctrines de ces derniers.

A peine Pruystinck eût-il édifié sa théorie qu'il s'efforça de lui gagner de nombreux adhérents et, dans son ardeur de prosélyte et dans sa présomption bien naturelle chez un homme illettré, il s'imagina qu'il serait aisé d'enrôler sous sa bannière Luther lui-même. Il eut l'audace d'aller trouver chez lui, à Wittemberg, l'homme sur qui l'Europe tout entière avait les yeux fixés en ce moment. Au mois de mars 1525, il disputa avec Mélanchton en présence du grand réformateur. Mais celui-ci, effrayé de la hardiesse de principes du libertin anversois, lui déclara qu'il était possédé du diable et s'empressa d'écrire une lettre ouverte aux « chrétiens », c'est-à-dire aux réformés d'Anvers pour les prévenir contre la doctrine de ce « Rumpelgeist[1] ». Le 27 mars 1525 Luther confia aussi à son ami Spalatin toute l'horreur que lui inspirait cette nouvelle secte.

Cette lettre ouvrit vraisemblablement les yeux au gouvernement. Rentré à Anvers, Pruystinck fut arrêté avec neuf de ses adhérents et on leur fit leur procès. Ce procès fut instruit par les commissaires du Conseil de Brabant, assistés de l'inquisiteur Nicolas Coppin, de Mons, un des trois successeurs de l'inquisiteur Van der Hulst, — et de Ruard Tapper, docteur en théologie de Louvain, qui devient plus tard également un inquisiteur célèbre. Ils étaient accompagnés de Me Jacques de Rouck, chantre de Louvain et scribe de la cour ecclésiastique de Cambrai, de Guillaume Caverson, notaire de Coppin, et de Jean Macquet, procureur fiscal de l'Inquisition.

L'instruction dura deux mois. Les accusés furent condamnés à abjurer et à faire amende honorable en public. Le 26 février 1526, ils parurent dans une procession solennelle, revêtus de manteaux ou *pectoralia*, où étaient peints le Saint-Sacrement, Luther avec des diables ou bien des livres; ce qui fait supposer qu'ils avaient été condamnés aussi pour lecture de livres défendus, car les *pectoralia* avaient été

1. Dans cette lettre de Luther, Pruystinck n'est pas nommé. Mais nous trouvons ailleurs la preuve de son identité.

peints spécialement pour la circonstance. Les rares sources du temps ne mentionnent pas Éloi comme le chef de la secte, quoiqu'il le fût bien vraisemblablement.

Ce qui semble confirmer notre manière de voir, c'est ce que Pruystinck fut obligé de porter par la suite sur la poitrine, une croix d'étain ou de plomb. L'adroit hérétique parvint bientôt à se réconcilier entièrement avec l'Église, en manifestant une grande piété extérieure et en circonvenant les curés, prétextant qu'on avait dénaturé le sens de ses discours ; si bien qu'il lui fut permis d'abandonner sa croix.

Vingt ans après nous retrouvons Pruystinck à la tête d'une secte plus nombreuse, recrutée en grande partie parmi les facteurs et autres riches bourgeois d'Anvers. Elle comptait aussi des adeptes en Flandre et en Brabant. Cette fois nous savons d'une façon patente que Pruystinck propageait sa doctrine par les livres. Lui-même était complètement illettré, mais un certain Dominique d'Oucle[1], appelé dans un de nos documents « escripvain de tuis les livres », semble s'être chargé de rédiger les théories des Loïstes. Ces livres s'imprimaient en Allemagne, principalement dans les villes du Nord.

Les placards en matière d'hérésie étaient donc violés de deux façons. Voici dans quelles circonstances on arrêta les Libertins anversois en 1544. Jurien Ketel, le Davidjoriste bien connu, avait été arrêté à Deventer vers le 1er juin 1544. Il dénonça comme membres de la même secte divers habitants de la Frise orientale et aussi certains Anversois, puis il déclara encore connaître en fait d'hérétiques, à Anvers, un fabricant de chandelles de bois, appelé Gérard; puis Christophe Hérault et enfin un ardoisier dont il ignorait le nom. C'était Pruystinck.

Le magistrat d'Anvers, prévenu, rechercha les hérétiques désignés, mais ne put arrêter que les deux derniers. Ceci se passait vers le 15 juillet. La gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, mise au courant de ces faits par les magistrats de Deventer et d'Anvers, ordonna à Pierre du Fief de se

1. Probablement Uccle-lez-Bruxelles.

rendre à Anvers, et prit des mesures exceptionnelles pour réprimer à Anvers les progrès de la double hérésie de Pruystinck et de David Joris, dont le fameux *Wonderboeck* venait d'être publié et dont l'audacieux imprimeur était encore inconnu.

Au mois de septembre on procéda à de nouvelles arrestations. Quelques prévenus furent enfermés à Vilvorde, où Pruystinck fut envoyé pour être confronté avec eux. Parmi les Loïstes arrêtés par l'écoutète d'Anvers figuraient : Jean Davion, riche bourgeois, originaire des environs de Lille; Jean Dorhout, pauvre fripier anversois, et Dominique d'Oucle, qui, arrêté à Rosendael, s'étrangla dans sa prison vers le 14 septembre.

Le 22 septembre commença le procès de Hérault et de Dorhout devant le magistrat d'Anvers.

Hérault reçut l'autorisation de prendre pour avocats Nicolas Schat et Anthoine Goetheyns. Mais ni lui ni Dorhout ne purent obtenir une copie des placards qui, pourtant, servaient de base à l'accusation; on leur en donna simplement lecture (24 septembre).

Au commencement du mois d'octobre, on arrêta encore différents hérétiques, mais d'autres s'enfuirent en Angleterre et ailleurs. Parmi les individus arrêtés figuraient Germain Bousseraille, un Breton ou Anglais[1] peu fortuné, Gabriel van Hove, riche poissonnier, et Adrien Stevens. Leur procès commença le 17 octobre. Henri de Smet ou Smits, peintre, qui avait acheté un livre d'Éloi, fut arrêté également, ainsi qu'un nommé Aerden Steenaerts. Parmi les fuyards figurent Corneille van den Bossche, imprimeur, banni par défaut par le Conseil de Brabant avant le 13 janvier 1545, et Jean van Heer, qui se rendit à Londres avec toute sa famille et y fit le commerce. Condamné également par défaut au bannissement par le même Conseil pour avoir eu certaines conver-

1. C'est ainsi que M. le professeur R. Fruin de Leyde me propose de lire le « boer toen » de l'*Antwerpsch Chronykje*. L'hypothèse est très heureuse. Le nom de Davion est suivi de la mention : « et il était des environs de Lille ». On peut croire que les mots et « il était un *boertoen* » indiquent également le lieu d'origine de Bousseraille.

sations avec Éloi, il fut gracié le 20 décembre 1561, à cause de son excellente conduite, moyennant abjuration entre les mains de l'inquisiteur.

Le magistrat se décida cette fois à frapper un grand coup. Hérault et Dorhout furent condamnés à mort le 8 octobre et décapités le lendemain; leurs corps furent placés sur des roues. Hérault ne laissa que des dettes : les persécutions religieuses l'avaient ruiné.

Nous n'insisterons pas sur les péripéties des procès des autres Loïstes. Les uns furent jugés par le magistrat d'Anvers ; d'autres, comme Pruystinck, Smits et Stenaerts, le furent par le Conseil de Brabant. Voici comment ces procès se terminèrent :

Le 18 octobre, Pruystinck fut renvoyé de Vilvorde à Anvers avec le texte de ses dépositions, d'où il ressortait qu'il était coupable d'hérésie et hérétique relaps. Le magistrat reçut de la gouvernante l'ordre de procéder sommairement contre lui et de le condamner au bûcher.

Le 24 octobre, il comparut devant le magistrat, assisté de Me Nicolas Schat, l'avocat d'office de tous les hérétiques. Il fut condamné à mort, bien qu'il se déclarât prêt à abjurer. Voyant sa dernière heure venue, il avoua avoir chargé faussement ses compagnons Davion et Stevens, « par pavor de torture, comme aussi pour detencion et rallongement de sa vie ». Il déclara également que ses adeptes n'avaient jamais disputé avec lui, mais l'avaient seulement entendu prêcher.

Le lendemain, le samedi 25, il fut brûlé vif hors des portes de la ville. Il s'était confessé avant de mourir, mais bien vraisemblablement au fond persistait-il dans ses erreurs.

Pruystinck était un caractère faible et lâche. Il n'est pas un de ces martyrs de la foi dont le courage provoque l'admiration. Ses théories étaient hardies. Il violait ouvertement les placards; mais quand l'heure du supplice approchait, il perdait contenance, demandait à abjurer et chargeait ses coreligionnaires pour se disculper.

Le procès des autres accusés avança mollement. Les échevins d'Anvers mettaient peu d'empressement à les juger; les

séances de la *Vierschaar* étaient toujours remises. Dans une lettre du 20 janvier 1545, la gouvernante, au nom de l'Empereur, éclata en reproches contre ces juges négligents. Elle députa à Anvers le conseiller Jacques Boone, pour assister le magistrat. Celui-ci refusa de l'admettre à ses délibérations. Boone se plaignit auprès de la gouvernante, qui s'en rapporta à l'Empereur. Charles V ordonna au magistrat de plier; ce qui lui fut communiqué par lettre du 8 février.

Le 27 février Davion, Bousseraille et van Hove furent condamnés à mort et décapités le lendemain. Stevens, qui seul avait obtenu sa mise en liberté sous caution le 22 décembre, fut condamné à une amende et aux frais du procès.

Pour ce qui concerne Smits, il s'était échappé de prison avant le 18 octobre. Enfin Steenaerts fut condamné à mort par le Conseil de Brabant le 18 mars 1545.

Voilà tout ce que nous sommes parvenu à savoir sur le sort des membres de la secte des Loïstes. A peine fut-elle extirpée que le souvenir en disparut totalement. Quelles sont les causes de l'oubli invraisemblable dans lequel elle est tombée? Notons d'abord que, comme pour toutes les sectes du xvie siècle, on a souvent confondu les Loïstes avec les Luthériens. Leurs théories n'étaient guère connues. Elles furent pourtant rédigées en 1544, puisque nous possédons la *Summa*, qui est l'œuvre d'un théologien catholique, basée sur les dépositions des Loïstes. Toutefois, comme aucun inquisiteur n'a été mêlé aux procès de 1544-1545, cette Somme n'a servi qu'aux juges temporels pour déclarer les suspects hérétiques. Peu leur importait à quelle secte ils appartenaient. Les magistrats appliquaient les placards sans se soucier du reste.

D'autre part, les Libertins, également conspués par les Catholiques et par les Protestants, à l'égal des Anabaptistes, n'ont pas trouvé place dans les *livres des martyrs*, rédigés par les protestants. En troisième lieu, les livres qu'ils ont publiés nous sont inconnus, et les noms de leurs auteurs étaient même inconnus à leurs contemporains. Enfin, la secte disparut assez vite. Elle ne fleurit guère qu'en 1544. A la fin du xvie siècle elle était devenue inconnue à Marnix, qui, dans

son *Ondersoeckinge* et dans sa *Responce apologeticque*[1], combat une foule de sectes libertines, sans citer celle des Loïstes.

J. FREDERICHS.

DOCUMENTS

LE LENDEMAIN DE LA RÉVOCATION A GRAISSESSAC

PRÉDICANTS, DÉPORTÉS ET MARTYRS (1685-1732)

Graissessac est une petite ville de l'Hérault qui renferme encore aujourd'hui une Église protestante. Les pages qui suivent et que j'ai copiées à Genève (Ms. Court, 17 F. 191), émanent d'un habitant du pays, fort illettré, mais d'autant plus digne de foi qu'il ne se souciait pas de passer à la postérité. Il s'appelait M. Triol, et put savoir très exactement ce qui se passa dans cette région parmi les protestants, puisqu'il était le fils d'un des persécutés, Ramon Triol, et qu'il épousa la fille d'un nommé Jacques Touren, dont la maison fut rasée pour avoir abrité une assemblée illicite. C'est en 1732, qu'à la requête d'Antoine Court, il transcrivit ses souvenirs de famille sur ces premières assemblées et leurs conséquences fatales à l'époque de la Révocation.

Si, sur chaque Église de France, nous possédions, pour cette époque, deux ou trois pages comme celles-ci, nous pourrions mesurer toute l'étendue, non seulement de la répression terrible qui suivit les premières infractions à l'édit désormais irrévocable, mais encore des efforts vraiment généreux et dignes d'admiration tentés, plus souvent qu'on ne pense, pour relever ceux qui étaient tombés. Je n'ai rien

1. Jundt (p. 204) cite ces deux ouvrages avec un titre latin, ainsi que les mentionne Gieseler (*Kirchengeschichte*, t. III, 1re p., p. 538). Jundt les croit perdus. Ils furent réimprimés au contraire, dans ce siècle, parmi les œuvres de Marnix, publiées par J.-J. van Toorenenbergen (1873) et Albert Lacroix, Alphonse Willems et Edgar Quinet (1857-1860).

changé à l'orthographe, afin de laisser toute sa saveur à cette chronique locale si riche en renseignements inédits.

N. W.

A Graicessac en Lenguedoc, diocèze de Béziers, en 1685, environ le mois d'Aoust, pasa un proposant qui ce nommet mons. Rey[1], lequel couret d'un endroit à l'autre, pour fortifier ceux de la Religion à ne point sucomber, et même il fesoit beaucoup de catéchimes aux enfans, qui contenoit les demandes et les réponses sur les interogats de la Religion, qu'il faloit aprendre par cœur, le tout verbalement, car il auroit falu trop d'écritures. Cepandant, lorsque la persécution fut peu de tems après, malhurusement on ce lessa séduire.

En après y pasa un certain monsr Lapierre[2], qu'oy que le malhur du changement fût fet. Il toucha beaucoup, en représantant pour quoy on avoit abandonné le bon Dieu, ce qui fesoit versé plusieurs larmes, mes le mal estoit déjà pris.

En suitte y pasa un certain la Junesse[3] qui estoit un nom emprunté. Celuy ci y resta longtems, il couret tantôt desa, tantôt delà, jusques aux environs de Montauban. Il fesoit lever la main dans les asemblées, de n'aler point à la messe; quoy que j'étois june, le bon Dieu m'a fet la grâce de ne pas violer mon serman[4], mes peu de gens l'ont soutenu.

Celuy ci ayant regné environ trois ennées dans nos cartiers, où il ce fesoit plusieurs asemblées, il arriva un jour que deux malhureux[5], ayant fet un vol de certains cuirs à un certain David Maynau, du même lieu, il [celui-ci] les menaça de les faire punir. Ils s'en furet tous les deux à Beziers auprès de l'évêque, fere déclaration qu'on avoit fet une asemblée dans la meson d'un certain Jaques

1. Fulcran Rey, ainsi que le prouve la note à la fin de ce récit, qui le premier, nous signale le ministère à Graissessac de ce martyr de la Révocation.

2. Jean Lapierre, de Lassalle, « de petite taille et menue, le visage rond et pasle, le nez long, les cheveux noirs bouclez et longs. Il est cordonnier, ce qui paroist à ses mains... » (*Portraits de Brousson et autres*, 1691, cf. *Bull.* XXXIV [1885]. p. 462.)

3. « David Gasan, dit la Jeunesse, de petite taille, assés gros, les cheveux noirs un peu crépez, le visage court et rond; les yeux noirs et enfoncez, le nez un peu plat, la bouche assés petite, le bas du visage assés bien fait. » (*Ibid.*, cf. *Bull.*, 1885, p. 457.)

4. On voit que Triol est un témoin oculaire. Il fut sans doute un des catéchumènes de Fulcran Rey.

5. Note d'Antoine Court : Pierre Claris et Daniel Mounis ou Monnis? faiseurs de clous et tous deux apostats.

Thouren, qui estoit, ou qui fut après, mon beau père. Cette maison fut rasée et fut défendu de james rebâtir sur la place; la fesans donc rebâtir à côté, il falut acheter les pierres de la meson rasée pour rebâtir à autre part.

Or ce David Mayneau, avec un sien frère, et un certain Bertrand, et Bonnafoux et Bocq et Triol fure[n]t les victimes de tout le projet, reservé David Mayneau qui, quoy qu'il fût le premier en dacte, ce tira le 1er [d'affaire] et james n'a été recherché. Les autres sinq furent condamnés et conduits à la Mericque; nous ayant escrit depuis Aigues-mortes, nous luy [leur] aportâmes de l'argent. Comme l'on peut croire, partire[n]t avec grand regret de leurs familles. Les voilà donc embarqués, environ trois cens personnes dans le même bâtiment, tous à fons de calle, où il ne manqua pas, dans peu de jours d'i avoir plusieurs malades, entre lesquels, de nos sinq de Graicessac, mouru[ren]t Bocq et Bonnafous[1].

Il resta donc Mrs Bertrand, Pierre Mayneau et Ramon Triol qui arrivèrent à la Mericque. On luy demanda d'avort à tous qu'il faloit sinquante francs à chaqun pour le traget, et comme personne ne voulut payer, on les vendet comme de bêtes pour travailler la terre. Les trois de Graicessac furet vendus et expédiés, si écartés l'un de l'autre, que james ne ce revire[n]t que lorsque, par un coup du ciel, sinq années après, sans avoir ni savoir aucune nouvelle l'un de l'autre, ce rencontrere[n]t par un petit negosse qu'ils fesoi[en]t.

Après qu'ils hure[n]t rachetté pour d'argent sa vendition, se rencontrérent en mer, où ils délibérèrent tous les trois, de partir incessamant pour retourner auprès de leurs familles. Et quoy qu'ils husse[n]t lessé chaqun, dans son endroit, une petite boutique, nonostan que quant ils aloi[en]t en voyage, faloit doner caution, les cautions et les boutiques restere[n]t avec leurs marchandises; et, avec ce qu'ils avoi[en]t avec heux, donnére[n]t chaqun sinquante frans à un capitene de navire qui les rendit à Bourdeaux, où ils achetere[n]t chacun un cheval, et s'abillere[n]t proprement et retournere[n]t auprès de leurs familles.

Estant arrivés, l'évesque de Beziers qui les avoit fet condamner, les voulut voir, où, après luy [leur] avoir demandé de quelle manière tout ce passet dans ce pais là, il luy [leur] promit de luy [leur] être amy.

Ils ont fini leurs jours dans leurs mesons, après avoir essuyé

1. Il s'agit ici d'une autre déportation que celle que raconte le sieur Serres (*Un déporté pour la foi*, par M. Lelièvre, 1881), puisqu'aucun des noms que cite M. Triol ne se retrouve dans cette relation.

mille cruautés avant son [leur] départ et en route, et qui plus est, vendus pour esclaves, ce qu'ateste, par le raport de mon père, aussi bien que de Mr. Bertrand, et Pierre Mayneau, moi, aoust 1732.

M. Triol.

M. Rey fut roué à Beaucaire. Il fut vendu par un certain Audouyer qui estoit son homme afidé[1].

(Sans adresse).

MÉLANGES

LE PASTEUR MARTIN TACHARD A RICLARET

(VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT, 1560).

On pourrait écrire longuement sur les relations entre le Protestantisme français et les Vaudois, sans même recourir aux nombreux Piémontais, non Vaudois, du Refuge. Les Vaudois de Provence et du Dauphiné, les missions dans les Alpes de Farel et de ses frères, de Saunier, Olivétan, Froment, etc.; le grand nombre de pasteurs qui nous sont venus de France et de Genève et qui ont introduit aux vallées l'usage du français; les guerres de religion qui, au XVIe siècle, unissaient pour une cause commune les deux versants des Alpes; le Refuge français en 1685 (entre autres celui de la famille *Tavernier*, de Nîmes); les Français qui participèrent à la Glorieuse Rentrée et aux guerres en faveur du duc, et qui en furent récompensés par l'exil de 1698, — et tant d'autres faits de chaque siècle seraient une mine riche en données intéressant les deux pays où s'est maintenu le protestantisme latin. J'en détache un récit qui n'a rien d'inédit, sinon qu'en rapprochant des données qui semblaient étrangères l'une à l'autre, il jette une lumière nouvelle sur un des héros du protestantisme français, Martin Tachard.

A ce que nous apprennent sur *Tachard* les ouvrages bien connus de Crespin et de Haag, est venu s'ajouter l'article compétent de M. D. Benoît, publié dans la *Revue chrétienne*

1. Fulcran Rey fut effectivement exécuté à Beaucaire, le 8 juillet 1686. Voy., entre autres, O. Douen, *Les premiers pasteurs du Désert*, t. I.

du 1er septembre 1889. Ce martyr se recommande surtout à l'histoire par sa conduite à Montauban et Pamiers.

A Montauban, où il était pasteur, à l'approche du féroce Montluc, il avait d'abord pris la fuite avec ses collègues, laissant son troupeau dans l'abandon en face du péril, mais il rentra plus tard dans la ville et déploya une activité extraordinaire pendant le deuxième siège qui se termina à la honte de Montluc. Plus tard, bravant les ordres cruels du parlement de Toulouse, il avait visité les réchappés du massacre de Pamiers, lorsqu'il fut pris par Montluc qui l'accabla de traitements cruels et outrageants et le fit exécuter après des formes illusoires de procès.

A ces deux faits, il nous semble qu'il faut en ajouter un troisième. Voici ce dont il s'agit :

Le 2 avril 1560, les frères Charles et Boniface Truchet, à la tête d'une bande armée, assaillirent au point du jour la communauté vaudoise de Riclaret (val Saint-Martin), dont ils étaient les seigneurs, dans le but de piller leurs sujets et de saisir leur ministre. Les Vaudois, pris au dépourvu, s'enfuirent sans provisions, et plusieurs même sans vêtements, sur les hauteurs encore couvertes de neige, où ils souffrirent la faim et le froid. Pendant ce temps, les seigneurs et leurs gens mettaient leurs demeures à sac, attendant, pour vider la place, que ces infortunés eussent succombé aux privations des choses les plus nécessaires à la vie. Mais la troisième nuit, le pasteur de Pragela (que Gilles nomme « Martin... », laissant en blanc le nom de famille), à la tête de 400 hommes, se mit en route pour les délivrer. De lieue en lieue la colonne s'arrêtait et écoutait à genoux une ardente prière du pasteur, au Dieu des Armées.

A Riclaret (environ quatre heures de marche), ils trouvèrent l'ennemi averti et prêt à la résistance ; mais les 400 Pragelains, après avoir essuyé une salve d'arquebusades, qui ne fit que blesser un des leurs, montèrent à l'attaque avec un élan tel que les gens des Truchet durent plier et enfin s'enfuir en désordre. Alors les fugitifs qui, de leur asile, avaient pu voir la fin de la lutte, descendirent pour rendre grâces à Dieu et à leurs libérateurs, et pour rebâtir leurs foyers.

Mais le Pragela était sur territoire français, et les Truchet se servirent de ce prétexte à la cour pour accuser leurs sujets d'avoir introduit en Piémont un secours étranger pour soutenir leur rebellion. Pendant ce temps, la guerre s'était enflammée et toutes les vallées furent bientôt attaquées par le comte de la Trinité. Grâce à la belle défense du val Luserne, les Vaudois obtinrent enfin du duc Emmanuel-Philibert l'édit de Cavour du 5 juillet 1561 qui pardonnait aux Vaudois toute leur conduite. Cependant l'article 16 de l'édit contient une réminiscence de l'accusation des Truchet, puisqu'il défend aux Vaudois d'élire Martin comme pasteur, en remplacement de ceux que le duc voulait expulser. Voici l'article :

« *Sarà permesso ai predetti, prima che mandar via li Ministri quali piacerà a S. A. ordinare che siano mandati via, elegere ed haverne d'altri in luogo loro, purche non eleghino Mastro Martino di Pragellato.* »

Cest-à-dire : « Il sera permis aux Vaudois, avant de renvoyer les Ministres qu'il plaira à S. A. qui soient renvoyés, d'en élire et établir d'autres à leur place, pourvu qu'ils n'élisent pas Maître Martin de Pragela. »

Le récit est tiré de Crespin : Les persécutions d'Angrogne, au livre VIII de l'*Histoire des Martyrs*, et de l'Histoire vaudoise de Gilles, au chapitre XIII.

Or, que ce Martin..., pasteur de Pragela, soit Martin Tachard, me semble indubitable, puisque Tachard desservit cette paroisse du 3 juin 1558 au 26 août 1561, date de la lettre qu'il écrivit de Pragela à Genève, pour déclarer qu'il se rendait aux appels réitérés de ses concitoyens montalbanais. (V. ces lettres citées dans l'article de la *Revue chrétienne*, mentionné plus haut.)

JEAN JALLA, cand. th.

CORRESPONDANCE

L'abondance des matières nous a fait remettre plusieurs notes que nous ne voulons plus tarder à insérer. Les voici, dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

Familles Godde, Mariette-Gervaise, Le Bas, etc. : — M. Henry Wagner nous apprend que Mrs *Ireland*, née *Françoise Godde*, retrouvée par M. J. W. Lelièvre dans un registre de Vic-le-Fesq (voy. *Bull.*, 1891, p. 441, et *Errata*), était la sœur de sa bisaïeule, Mrs George Wagner. Ces deux sœurs étaient les arrière-petites-filles de *Pierre Godde* qui s'enfuit de Bussy en Bourgogne. — Il y avait là, c'est-à-dire, sans doute, à *Bussy-la-Pesle*, Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, une Église protestante. Les registres des Églises d'Is-sur-Tille et de Pont-de-Veyle, les seuls dont nous ayons des extraits à la Bibliothèque, pour cette région, ne renferment pas le nom de Godde. Ceux de Bussy existent peut-être encore; avis à quiconque pourrait nous les signaler. M. W. recevrait aussi avec plaisir plus de détails sur les *Mariette-Gervaise* (*Ibid.*, p. 401), sur lesquels il y a, dans les *papiers* Haag, quelques notes qui lui ont été transmises (une *Magdeleine Mariette*, veuve *Jalot*, épousa en secondes noces un *Paul Dufour*, trésorier de l'hôpital français de Londres) — et sur *Le Cointe* (*Ibid.*, p. 534). — Quant aux *Le Bas* (*Ibid.*, p. 402), il a réussi à dresser leur généalogie.

Encore des cloches protestantes. — *Région de l'Est.* — L'ancienne église des Prémontrés dans laquelle les Réformés de *Nancy* célèbrent leur culte depuis 1807, quoique pourvue de deux tours, resta sans cloche jusqu'en 1825. A la suite d'une mission durant laquelle l'évêque Forbin-Janson qualifia les protestants de la ville de *poignée de dissidents s'assemblant dans l'ombre*, la communauté, sous le ministère du pasteur Rodolphe Cuvier, résolut de mettre fin à l'état de choses auquel le prélat faisait allusion. Une souscription fut ouverte et deux cloches furent placées dans l'un des clochers, au mois de juillet. Elles y sonnent encore. — Le temple de *Toul*, inauguré en 1865 est également muni d'une cloche. — A *Metz* il ne paraît pas qu'on ait fait usage de cloches dans aucun des quatre temples qui se succédèrent dans cette ville, quoique le deuxième, construit en 1576, mais interdit bientôt après, fût pourvu d'un clocheton, d'après un croquis de Paul Ferry. Mais cela est certain de 1597 à 1664, car la *Vue du Temple neuf des Calvinistes*, dans le recueil de Chastillon, ne porte pas trace de cloches. L'église des Trinitaires, assignée en 1602 au culte réformé, était munie d'un clocher, mais celui-ci fut démoli pour le rélargissement de la rue, et la communauté, peu nombreuse, manquait des ressources nécessaires pour le remplacer. Dès lors, pas de clocher, pas de cloche. — Le temple d'*Ars-sur-Moselle*, construit en 1854,

orné d'un clocheton, fut pourvu d'une cloche en 1856. — Les temples de *Courcelles-Chaussy*, en pays messin, en aucun temps n'ont eu de clocher et par conséquent de cloche. — O. CUVIER.

Région du Midi. — M. Falguière, du Vigan, nous communique plusieurs extraits de délibérations, desquels il résulte ce qui suit :

A *Montdardier*, en 1674, on avait fait fondre la cloche qui était rompue, « à *Jehan Guïol* et *Phillibert Roche*, maîtres fondeurs... pour servir à sonner les heures de la messe et le presche des habitants professant la R. P. R. ainsi que, de tout temps immémorial, on a accoustumé de faire, comme estant convenu entre les deux religions ». Pour payer 60 livres qu'on devait aux fondeurs on résolut de faire argent de 97 livres de métal qui restait, sans doute de l'ancienne cloche. La délibération est signée des consuls et du vicaire. En 1678, la cloche étant de nouveau rompue, fut refondue aux mêmes conditions. Puis il fut alloué au sieur *Martial*, 10 livres pour sonner la messe et le prêche; cela dure jusqu'en 1685. En 1714 cette même cloche, encore une fois rompue, fut refondue par M. *Pierre Languier*, de la ville de Rodez; on y ajouta 142 livres de métal, et, à cette occasion, la communauté emprunta à *François d'Assas de Ginestous-Montdardier*, petit-fils du pasteur *François de Ginestous*, la somme de 144 livres.

Avèze. — En 1652, sous le ministère de Mre *Levy de Guichard*, pasteur, le consul *Sarran* fut chargé d'aller acheter une cloche pour le temple, à Montpellier, à *Léonard Bordes*, maître fondeur. Elle pesait 177 livres et revint, sauf les frais de transport et d'érection, à 123 l. 18 s. Le clocher, c'est-à-dire deux piliers posés « sur la muraille du temple », coûta 12 livres. En 1670 cette cloche se rompit et on retourna à Montpellier pour la faire refondre ou changer. La cloche actuelle pesant 370 kil., avec monture en fonte de 252 kil. et son battant de 13 kil., a été posée, le 13 juillet 1867, sous le ministère de M. Albin Mazel, pasteur.

Celle du temple du *Vigan* porte : PSAUME 66, 1. ACQUISE AUX FRAIS DES PEUPLES, ET QUE L'ON DONNE DES LOUANGES A L'ÉTERNEL, PAR LES SOINS DU VÉNÉRABLE CONSISTOIRE, L'AN 1819, LES FIDÈLES DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE DU VIGAN, SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII, LABRY-BEAUDOUIN, Mre fondeur.

Sur la cloche de l'horloge actuelle de *Saint-André de Valborgne*, on lit : FAICTE AU MOIS DE JUIN 1673, PAR URBAIN DAIGNAC, POUR LES HABITANTS DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE DE SAINT-ANDRÉ DE VALBORGNE ET A LEURS DÉPENS, A LA DILIGENCE DE PIERRE CHABAL, CONSUL, ET DES ANCIENS DU CONSISTOIRE DE LA DITE RELIGION.

Notre correspondant ajoute qu'avant la Révocation, presque tous les temples des Cévennes avaient leur cloche et qu'actuellement il en est à peu près de même.

Mesdemoiselles d'Olon, dont il est question dans l'admirable lettre de mesdemoiselles d'Aliès (Voy. plus haut, page 29), ne sont autres que les demoiselles *D'Olon de la Goupillière* dont parle la *France protestante*, V, 434.

Quant aux **Daliès**, M. Charles Garrisson, dont nous publierons prochainement une fort intéressante étude historique, nous a communiqué sur eux, entre autres, les notes que voici : « *Marthe de Garrisson* avait eu *dix* sœurs qui vécurent et dont sept se marièrent. Ce furent *Marie de Scorbiac-Billières*, — *Jeanne de Seguin de la Tour du Broir, marquise de Reyniès*, — *Olympe de Clauzel de Fonfrède*, — *Olympe de Dangear*, — *Nîne de Blanché de Soulas*, — *Marguerite de Vivans* et *Anne de Bourbon* (branche des Bourbon-Basian). Malgré cela elle eut, comme ses sœurs, 50,000 livres en se mariant, plus 25,000 livres en augmentation de dot, somme énorme pour l'époque. Quand la tutelle de son fils fut donnée à l'oncle, Samuel Daliès de la Tour, le convertisseur, elle eut une rente de 3,750 livres sur les biens de ce fils.

« Samuel Daliès a publié plusieurs petits volumes de controverse aussi peu connus qu'introuvables :

« *Conférence sur l'Eucharistie pour l'instruction de la religion catholique, apostolique et romaine* — *A mesdemoiselles de Garrisson, filles de M. Garrisson, Conseiller et Secrétaire du Roy*, par M. Daliès de la Tour. Montauban, Fr. Descaussat, 1701, in-8°. (Il s'agit sans doute des filles de Pierre de Garrisson, frère de Jonathan.)

« *Lettre de M. Daliès de la Tour à M. le M. de C* (*alonges*), *absent du royaume à cause de sa religion*, 1709, in-4°. (C'est J. le Révérend de Bougy.)

« *Lettre de M. Daliès de la Tour à un de ses amis, sur la présence réelle de N.-S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, 1709, in-4o. »

Cette liste n'est, d'ailleurs, pas complète. La famille Daliès est aujourd'hui éteinte.

Les pasteurs Gachon. — A propos de ce nom cité par M. J.-W. Lelièvre (voy. p. 108), M. le pasteur S. Ribard nous apprend que Gachon *fils* était son grand-père maternel, qui fut pasteur à Nages, d'où dépend Boissières, puis à Saint-Hippolyte et enfin à Mazères, où il mourut en 1838. Il avait pour prénoms *Jean-André* et s'appelait *le fils*, pour ne pas être confondu avec *Jean Gachon* son père, mort

en 1806, président du consistoire de Nîmes. M. D. Benoît, de Montauban, prépare sa biographie. — En même temps, M. Ribard nous communique la liste, fort longue, des pasteurs de *Calvisson*, dont il a dressé le tableau dans la sacristie du temple de cette Église. On y voit, entre autres, que le pasteur que M. L. appelle *Dalair* (p. 96) s'appelait *de Larc*.

Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève, de 1541 à 1550. — M. Alfr. Cartier, bibliothécaire du Musée de Genève, dont le *Bulletin* a inséré un intéressant article en 1889 (*le Libraire Jean Morin et le Cymbalum mundi*, p. 575), va publier les *Arrêts du Conseil de Genève sur l'imprimerie et la librairie*, de 1541 à 1600. Il désirerait, à cette occasion, retrouver la trace des ouvrages mentionnés dans les registres du Conseil, et nous envoie la liste de ceux qu'ils renferment entre 1541 et 1550. Nous la communiquons à nos lecteurs, dans l'espoir qu'ils voudront bien nous aider à identifier quelques-uns de ces rares livrets.

Manière et exposition sur l'Épistre saint Paul [anonyme]. *Jean Gérard*, 1542.

Arrests et ordonnances royalles de la suppreme... cour du Royaulme des Cieulx. *Jean Gérard*, 1542.

Paraphrase sur les psalmes de David. *J. Gérard*, 1542.

De la Justiffication des œuvres (en *italien*). *J. Gérard*, 1542.

Chateillon (Castalio). Dyalogues. *J. Gérard*, 1542.

Quatorze (Les) Miroirs pour consoler la Creature en Dieu. 1543.

Marot. L'Enfert de Paris. 1543.

Consolation (La) de frère Olivier Maillard. 1544.

Textor, Benoît. Confession chrestienne. 1549.

Bullinger. La Source d'erreur. *Gérard*, 1549.

[Le *Manuel* de Brunet ne cite qu'une éd. postérieure de Badius, 1560.]

D'un certain Evesque qui a laissé son evesché (en *italien*). Conr. *Badius*, 1550.

N. B. On cite, d'après les arrêts, la date et, quand il y a lieu, le nom de l'imprimeur; mais il va sans dire que ces ouvrages peuvent fort bien avoir paru, sans lieu, nom ni date. Il est certain aussi que le secrétaire du Conseil n'a transcrit les titres que d'une manière approximative.

Les frais d'une arrestation en Béarn en 1778 (Voy. plus haut p. 196). — M. le pasteur Dardier me fait remarquer qu'on trouve

dans le second de ses deux volumes de *Lettres de Paul Rabaut à divers*, p. 237 et 255, tous les détails désirables sur l'arrestation de ce Claverie de Castetarbe qui « prêtait sa grange pour faire les exercices religieux ». Les pasteurs Bertezène et Marsoo réussirent à échapper à la brigade de cavalerie de la maréchaussée et à 18 dragons, qui investirent leurs maisons pour les arrêter en même temps. Marsoo, frère aîné du ministre, qui avait également prêté sa grange, parvint aussi à s'évader, mais Claverie fut emprisonné à la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port en mars, et relâché seulement en décembre 1778. Cette affaire des *granges du Béarn*, donna lieu à plusieurs mémoires et pétitions que le *Bulletin* a, en partie, publiés (V, 412-423) et auxquels je me serais reporté, si je n'avais dû me hâter, au dernier moment, de substituer ce document à un autre qui était déjà imprimé. N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *avril* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Block, Douen, Franklin, Frossard, Gaufrès, Martin, Raynaud, Read, Sayous et Waddington. MM. Bonet-Maury et Lichtenberger se font excuser.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président dit les regrets que lui inspire la mort de M. Jules Bonnet, survenue le 23 mars, et lit plusieurs passages d'une lettre de lui, du 15 mars, où il parlait de son projet d'assister à la séance d'aujourd'hui. Mme Jules Bonnet offre à la Société, en exécution d'un vœu de son mari, son médaillon en bronze exécuté par M. Crauk, ainsi que la copie du portrait de Renée de Ferrare, par Mme Paul Juillerat d'après un original de Clouet, et les papiers que le défunt avait rassemblés sur Calvin et la Réforme en Italie. Le comité vote des remerciements pour ce don et prie son président de se faire auprès de Mme Bonnet l'interprète de ses regrets et de sa reconnaissance.

M. le président communique ensuite une lettre des deux comités qui avaient organisé une souscription en vue de publier les sermons choisis de feu M. E. Bersier et de faire poser dans la sacristie du temple de l'Étoile une plaque commémorative. Ces comités offrent à notre Société le reliquat de leur souscription, soit 3,200 francs, en exprimant le vœu que les intérêts accumulés de cette somme, c'est-à-dire 500 francs tous les cinq ans, soient distribués, sous le nom de *prix Eugène Bersier*, au meilleur ouvrage sur l'histoire du protestantisme français paru dans l'intervalle. Cette proposition est adoptée avec gratitude.

On décide ensuite de profiter du quarantième anniversaire pour nommer une série de membres honoraires dont les noms seront proclamés à l'assemblée générale, et de demander aux abonnés du *Bulletin* qui sont membres de droit, s'ils désirent un diplôme. Quant aux nouveaux membres du Comité, M. le président prendra les mesures les plus pratiques pour que leur élection puisse avoir lieu avant le 28 avril.

Plusieurs membres s'étant plaints de l'heure de nos séances, on finit par adopter à l'essai celle de 4 heures.

Bibliothèque. — Parmi les livres offerts, entre autres par M. Garreta, il convient de citer *Mysteria patrum jesuitarum*, Lyon, 1637, exemplaire ayant appartenu à Colomiès; *Bulla S. D. N. D. Julii...* III, Paris, 1550; et Arnauld Sorbin, *Trace du ministère visible de l'Église catholique*, Paris, 1568.

NÉCROLOGIE

M. Philippe Roget

Nous lisons, dans la *Semaine religieuse* de Genève, ces lignes auxquelles s'associeront certainement tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler à la bibliothèque publique de cette ville :

« M. Ph. Roget, conservateur de la bibliothèque publique de Genève, est mort dans la nuit du 13 au 14 avril, à l'âge de 62 ans, après plusieurs semaines de souffrances. Fils de François Roget, qui fut professeur de langues anciennes à notre académie, et frère cadet d'Amédée Roget, le consciencieux historien du peuple de Genève, Jules-Philippe Roget, après avoir débuté dans l'enseignement secondaire, avait consacré le meilleur de ses forces à l'administration de notre bibliothèque publique, où ses connaissances et sa serviabilité étaient vivement appréciées de tous les hommes d'étude. Depuis 1885, il rédigeait, séance après séance, le *Mémorial du consistoire*. Son goût pour les recherches historiques et philosophiques s'étendait aussi aux questions religieuses. M. Ph. Roget était un des rares laïques qui avaient tenu à s'affilier à la Société des sciences théologiques, où il avait rempli avec beaucoup de bon vouloir les fonctions de secrétaire, et avait récemment accepté celles de vice-président. Depuis la création de la Société pour l'étude pratique des questions sociales, il avait voué un intérêt particulier au Bureau du Travail, dont il présidait le comité de surveillance... Cet *idéaliste*, aussi consciencieux et aussi indépendant qu'il était obligeant et modeste, sera vivement regretté de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître. »

Le Gérant : Fischbacher.

4466. - L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

FERDINAND BUISSON, agrégé de philosophie. — **Sébastien Castellion**, sa vie et son œuvre (1515-1563), thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, 2 beaux volumes de XIX-440 et 512 pages grand in-8°, illustrés d'un portrait de Castellion, par Jean-Paul Laurens. Paris, Hachette, 1892.

ARMAND GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres de Caen. — **Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux** pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux (1682 à 1704), 60 pages in-8° (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 6e année, n° 2). Caen, Henri Delesques, 1890.

LÉON VIGNOLS. — **La France à Madagascar, de 1674 à 1750**, 13 pages in-8° (Extrait de la *Revue de Géographie*). Paris, Institut géographique, Ch. Delagrave, 1890.

LÉON VIGNOLS. — **Jean-Paul Vigneu**, secrétaire de la représentation commerciale de Nantes (1680-1746), 36 pages in-8° (Extrait des *Annales de Bretagne*). Rennes, Oberthur, 1890.

DANIEL BOURCHENIN, pasteur, docteur ès lettres. — **La trace du pessimisme dans la société et les lettres françaises contemporaines**. Deux conférences prononcées à Montauban. *I. Les Origines*, 110 pages in-18. Paris, Grassart, 1892.

CHARLES BYSE. — **Au Bengale, Babou Keshoub Chander Sen**, un réformateur religieux et social mort en 1884, avec portrait. VI-320 pages in-18. Lausanne, Payot; Paris, Grassart, 1892.

J. CADÈNE, pasteur, président du Consistoire. — **L'Église réformée de Bordeaux**, aperçu historique, 89 pages in-18. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1892.

H. D(ANNREUTHER). — Documents pour servir à l'histoire du Barrois, publiés par la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. **Journal de Gabriel le Marlorat**, auditeur en la chambre du Conseil et des Comptes de Barrois (1605 à 1632), 275 pages in-8°, plus les *Blasons dessinés et décrits par G. le Marlorat* (8 planches). Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre, 1892.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

4466. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.